



L'EXPRESS POLITIQUE

PAS DE SANCTIONS POUR LACHANCE

Le député péquiste de Bellechasse, Claude Lachance, s'est expliqué et a présenté ses excuses, hier soir, devant ses collègues, pour avoir traité le ministre de l'Éducation Jean Garon de « menteur », la semaine dernière en pleine Assemblée nationale. L'incident est maintenant clos, à la satisfaction de tous, semble-t-il, et le député ne subira pas de sanctions. Il a eu plus de veine que son ex-colleague Jean Filion (Montmorency), qui s'est attiré les foudres de la direction du parti pour s'être abstenu de voter en faveur du budget Campeau. M. Filion a quitté le caucus, lundi dernier, pour siéger dorénavant comme député indépendant. M. Lachance a expliqué qu'il était allé trop loin à l'endroit de son collègue et qu'il regrettrait ses paroles. « J'ai l'intention d'expliquer ce qui m'a amené à faire une telle sortie que je qualifierais d'intempestive et d'assez irrégulière, a dit M. Lachance aux journalistes avant d'aller faire face à ses pairs. « Je pense que mes collègues seront compréhensifs et je ne m'attends pas à des sanctions. Je leur dirai aussi que je ne suis peut-être pas un exemple à suivre. Comme j'ai la réputation d'être un député discret, ça pourrait jouer en ma faveur. Le premier ministre Parizeau n'a pu assister à la réunion et l'autre personne concernée dans cet incident, le ministre Garon, est arrivé au tout dernier instant et s'est esquivé à la vue de la presse.

D'après PC

PARIZEAU À LONDRES

La décision définitive n'est pas encore arrêtée, mais le premier ministre Jacques Parizeau considère sérieusement la possibilité de se rendre à Londres, du 5 au 7 juillet prochains, pour un rassemblement des anciens de la prestigieuse London School of Economics. Le premier ministre y a obtenu un doctorat en économie en 1955. Ce rassemblement vise à marquer le centième anniversaire de l'institution. Pour l'heure cette incursion à Londres reste strictement privée. Un moment considéré, un face à face avec le premier ministre britannique John Major est désormais écarté, indiquait-on hier. M. Parizeau ne se rendra pas non plus en France à cette occasion, précisait-on dans son entourage.

Denis Lessard

DES EXEMPTIONS POUR LES VOYAGEURS

Depuis hier, les exemptions de droits et taxes pour ceux qui rentrent de voyage à l'étranger sont augmentées, ce qui arrive à point à la veille des vacances estivales. Elles passent, pour une absence de 24 heures, de 20 \$ à 50 \$ et, pour 48 heures, de 100 \$ à 200 \$. Après sept jours d'absence, Revenu Canada autorise l'entrée de 500 \$ de marchandises au lieu de 300 \$ et la règle interdisant de se prévaloir de cette exemption plus d'une fois par année est supprimée. Ces mesures « visent principalement à faciliter le mouvement des voyageurs à la frontière tout en permettant à nos services de consacrer plus de temps à la lutte anticontrabande », a expliqué hier le ministre du Revenu, David Anderson. « Nous voulons une frontière que les voyageurs honnêtes pourront traverser sans tracasseries mais qui constituera en même temps un rempart contre le passage des criminels et des terroristes ainsi que contre le trafic des armes, des drogues et des explosifs ».

Gilles gauthier

LE NPD SOIGNE SES PLAIES

C'était le dernier déjeuner des 52 néo-démocrates défaits à l'élection ontarienne de la semaine dernière. Pas de flânes, seulement des sandwiches et des fruits frais pour le premier ministre Bob Rae, ses ministres et ses députés, 69 en tout, qui passeront à l'histoire comme le premier gouvernement néo-démocrate à l'est du Manitoba. Bob Rae tiendra une autre réunion du caucus la semaine prochaine avec ses 16 collègues qui ont résisté à la vague conservatrice. Hier, des larmes et des rires fusaient, entrecoupés d'accolades. Quelques ministres ont lancé des avertissements au sujet de « l'esprit mesquin » qu'ils perçoivent derrière la victoire des conservateurs. Mais quand tout a été terminé, la défaite ne semblait pas si pire. Un sujet demeurait tabou : l'avenir de Bob Rae.

D'après PC

Bégin va de l'avant avec sa réforme

L'article excluant les récidivistes de l'aide juridique est retiré

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Bien déterminé à faire adopter avant les vacances d'été sa réforme de l'aide juridique, le ministre de la Justice, Paul Bégin, consent à retirer du projet de loi 87 l'article 410 jugé inconstitutionnel par le professeur Henri Brun et qui a pour effet de priver les récidivistes du recours à un avocat du réseau public.

Du même coup, le retrait de l'article le plus controversé du projet de réforme enlève quelques irritants comme l'important pouvoir discrétionnaire accordé aux directeurs généraux des services juridiques, lequel aurait consisté à déterminer qui des personnes ayant déjà eu recours à l'aide était dans une situation où elle pouvait y avoir ou pas accès à nouveau.

Le ministre, qui a fait part de cette modification dans le corpus d'une conférence de presse portant sur la présentation d'un plan d'action interministériel contre les agressions à caractère sexuel, a également annoncé qu'il retirait certaines limitations d'accès à l'aide juridique dans des cas où les justiciables admissibles auraient besoin de consulter un avocat pour faire face à des instances administratives, par

exemple dans le cas de révision d'une demande d'assistance sociale. Une telle instance ne constitue pas à proprement parler un tribunal.



Paul Bégin

Ces deux modifications importantes signifient dans chaque cas un coût supplémentaire pouvant varier de 200 000 \$ à 300 000 \$, ce qui revient à dire qu'ils coûteront grosso modo un demi-million à la réforme, dont l'un des principaux objectifs est d'épargner 18 millions.

Le ministre Bégin, qui estimait pouvoir réduire de 4 millions, la première année, les coûts de l'aide juridique dans son budget de 102 millions, ne pourra plus anticiper que des économies de 3,5 millions.

La conformité constitutionnelle aux Chartes des droits de l'article 410, le pouvoir discrétionnaire par trop arbitraire décerné aux directeurs généraux et l'exclusion au recours de ceux qui sont aux prises avec des instances administratives, étaient les trois éléments qui soulevaient le plus d'objections

dans les groupes de pression, dont le Barreau du Québec.

Le Barreau avait même demandé à Me Henri Brun, professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval, d'analyser le projet de loi 87. Il devait conclure, la semaine dernière, que le projet n'était pas conforme aux chartes québécoise et canadienne des droits, pour ce qui est de cet article 410, qu'il jugeait « d'ores et déjà inconstitutionnel ».

Cet avis de l'éminent constitutionnaliste avait même amené le premier ministre Parizeau à affirmer, en Chambre, que son gouvernement ne légiférerait sûrement pas à l'encontre des dispositions de la Charte québécoise.

Après l'étape de l'adoption de principe en chambre, le projet de loi retournera en commission parlementaire, pour y être étudié article par article.

Par ailleurs, le ministre Bégin a ordonné des recherches dans les hautes sphères de son ministère pour savoir comment une lettre que lui adressait le 6 juin la ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, s'est retrouvée entre les mains du Parti libéral.

En effet, le critique de l'opposition en matière de justice, le député Thomas J. Mulcair (Chomedey), a fait dépôt en chambre d'une copie de cette

lettre faisant part des préoccupations d'organismes membres de la Conférence permanente sur la sécurité du revenu. Ces organismes réclamaient le maintien de la couverture actuelle des services juridiques, le décret d'un moratoire sur l'adoption du projet de loi 87, et l'institution d'une commission parlementaire à laquelle il serait soumis.

Invitée à s'expliquer, la ministre Blackburn a déclaré qu'elle n'avait que transmis au ministre de la Justice les préoccupations des membres de la Conférence et qu'elles ne les avaient pas endossées.

La semaine dernière, les libéraux avaient également interrogé le ministre relativement à une lettre personnelle du député péquiste Denis Perron, délégué général de la Côte nord, qui faisait connaître son total désaccord avec le projet de loi 87.

On croit toutefois que cette dernière, dont copie avait été envoyée à un commentant du député de Duplessis, a pu émaner de cette provenance. Mais un ministre n'aime pas que son courrier se ramasse entre les mains d'adversaires politiques et des vérifications sont faites. Il faut préciser, quant à la lettre de Mme Blackburn, qu'elle était aussi entre les mains de la Ligue des droits et libertés, qui l'a télécopiée à La Presse, le 12 juin.



PHOTO LUC-SIMON PERRAULT, La Presse

Parizeau au banquet de la Saint-Jean

Le premier ministre Parizeau a participé hier au banquet organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste, à l'occasion de la Fête nationale des Québécois. Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, y était aussi. L'événement avait lieu au chalet du mont Royal. Nos informations en page B7.

Le PLQ a opté pour l'immobilisme, selon Pagé

La proposition des souverainistes pourrait rallier des libéraux, d'après l'ex-ministre

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le parti de Jean Lesage, Robert Bourassa et Claude Ryan paraît avoir opté pour « l'immobilisme intellectuel » en refusant catégoriquement de rendre publique sa position constitutionnelle avant le référendum sur la souveraineté du Québec, déplore l'ancien ministre libéral, Michel Pagé.

Dans un entretien avec La Presse, hier, l'ancien ministre de l'Éducation sous Robert Bourassa ne cache pas, devant l'attitude du PLQ dans le débat constitutionnel, qu'il ne reconnaît guère le parti dont il a toujours été membre.

Sans détour, M. Pagé dit croire que la proposition constitutionnelle faite conjointement par le gouvernement péquiste, le Bloc québécois et l'Action démocratique est susceptible de rallier des gens au sein du PLQ. Il se garde de dire s'il l'appuiera toutefois, mettant surtout en relief sa déception de voir, pour l'heure, le PLQ râler dans ce débat.

« Le Parti libéral du Québec a toujours été un véhicule d'idées, d'opinions, de réflexions et de propositions. Ce parti bien enraciné au Québec a toujours été très actif intellectuellement. Avec la Révolution tranquille et M. Lesage, (...) avec M. Bourassa, dans le premier mandat, puis avec M. Ryan avec le Libre beige, il y avait une saine émulation au sein du parti », rappelle M. Pagé.

Cette vitalité s'est maintenue aussi

sous le deuxième mandat de Robert Bourassa. « Le rapport Allaire n'avait pas été adopté dans un enthousiasme sans analyse, il était appuyé par la très grande majorité des membres », ajoute l'ex-ministre.

« Ensuite, il y a eu Charlottetown. Et là tout d'un coup, le Parti libéral du Québec décide de s'abstenir, se confine à un immobilisme intellectuel qui ne témoigne pas du début d'un commencement de dynamisme », selon l'ancien gros canon de l'équipe de Robert Bourassa.

Les militants libéraux sont toujours aussi convaincus et déterminés, soutient-il toutefois. « Il y a toujours une très bonne base militante, mais vous savez que dans notre parti nos leaders ont toujours joué un rôle déterminant. Cela a été démontré de M. Lesage à Bourassa », d'observer celui qui fut député libéral de Portneuf, sans interruption, de 1973 à 1992.

« Comme « citoyen et comme membre du Parti libéral, on aurait été en droit de s'attendre à une démarche de réflexion et d'analyse. Si le PLQ ne pouvait pas proposer d'alternative à la proposition du trio souverainiste, il aurait au moins pu se pencher sur la façon de réagir, comme parti, dans l'éventualité d'un OUI, ou d'un refus de la démarche (souverainiste) proposée », ajoute

M. Pagé qui se défend bien de vouloir refaire de la politique.

Il est loin de renier le PLQ toutefois: « Je suis toujours membre du PLQ — il était vu encore récemment à des allocutions publiques de Daniel Johnson.

« Ce parti a une continuité et une longévité démontrées, mais on est bien loin de l'enthousiasme sincèrement ressenti par les militants le jour du congrès de mars 1991, quand le rapport Allaire avait été accepté », soutient Michel Pagé.

Après que la coalition souverainiste eut rendu publique sa proposition de nouvel arrangement constitutionnel avec le Canada anglais, le chef de l'opposition, Daniel Johnson, a expliqué que son parti n'avait pas l'intention de rendre publique de contre-proposition constitutionnelle. C'est la position du gouvernement qui aura à être jugée au référendum, a-t-il fait valoir.

Dans le caucus et dans le parti, certains ne cachent pas qu'ils souhaiteraient voir le PLQ y aller de ses propositions de renouvellement constitutionnel, dans leurs grandes lignes tout au moins. Avec bien des nuances, Georges Farrah et le vice-président du PLQ, Denis Therrien, ont indiqué ces derniers mois qu'ils souhaitaient voir leur parti fournir à tout le moins ses grandes orientations constitutionnelles avant le référendum.

Une tournée de sondeurs réalisée par La Presse, hier, indiquait que pour ces spécialistes de l'opinion publique, l'entente des trois leaders souverainistes mettrait beaucoup de pression sur le camp fédéraliste pour accoucher d'une solution de rechange.

Longtemps vice-présidente du Parti libéral du Québec, associée aux nationalistes qui avaient produit le rapport Allaire, Mme Diane Viau abonde dans le même sens. Ironique, elle se dit heureuse de voir désormais Jacques Parizeau et Lucien Bouchard adhérer à « une forme de fédéralisme renouvelé » avec l'entente de cette semaine.

Mario Dumont « reste un libéral dans l'âme », souligne-t-elle — comme lui elle avait failli franchir le Rubicon en août 1992, mais elle s'était ralliée, convaincue qu'il valait mieux travailler à l'intérieur des structures existantes du PLQ.

Mme Viau avait ainsi appuyé l'entente de Charlottetown de 1992. « Daniel Johnson pensait faire mieux en évacuant les nationalistes du PLQ, lance-t-elle. « Or on attend toujours et, pour l'instant, c'est clair que c'est (Jean) Chrétien qui call les shots. »

Quant à l'ancien ministre Pagé, il avait eu dans le passé des prises de position très nationalistes. Il était très clairement un supporter du rapport Allaire. Peu après sa démission, qui a suivi de peu le référendum de 1992, il avait dit retenir la souveraineté comme une voie « intéressante ».

Il a quitté la présidence de Donohue à l'été 1994. Le printemps dernier, il devenait associé de Rodrigue Biron, un ancien ministre péquiste, dans une société spécialisée dans le financement d'entreprises. Tout récemment le gouvernement Parizeau le nommait à la présidence du conseil d'administration de Radio-Québec.



Michel Pagé

Deménagez vos comptes à la
BANQUE NATIONALE

À l'ouverture d'un nouveau compte, la Banque Nationale offre aux nouveaux abonnés de La Presse une économie de 40% sur un abonnement*.



Vous n'avez qu'à composer le (514) 394-5555 ou à vous présenter en succursale.

*abonnement de 13 semaines, du lundi au dimanche, payé à l'avance. Une économie substantielle sur le prix en magasin.

L'envers de la discrimination positive

Les conservateurs ontariens ont beaucoup profité, lors de leur victoire électorale, de leur promesse de mettre fin à la politique néo-démocrate qui force les entreprises à réserver des emplois pour les minorités, les femmes et les handicapés.



Les électeurs ont été sensibles au fait que ce favoritisme se pratique toujours au détriment d'autrui, sans pour autant apporter un remède infaillible à la discrimination que l'on veut combattre.

Aux États-Unis aussi la discrimination positive se fait attaquer. La Cour suprême vient de définir des limites très strictes à son application. Plusieurs juges, dont Clarence Thomas, le seul Noir, ont indiqué qu'ils sont prêts à abolir toute discrimination positive, estimant qu'elle stigmatise les minorités comme étant inférieures.

En Californie, enfin, il y a une initiative populaire pour interdire la discrimination positive. Compte tenu de l'importance de cet État pour les élections présidentielles, la discrimination positive devient, du coup, un des thèmes de la prochaine campagne.

En Ontario, la discrimination positive était d'autant plus odieuse qu'elle était en grande partie arbitraire, allant jusqu'à prescrire la composition du personnel des entreprises. Son but n'était pas de redresser des torts que la société avait fait subir

à certains de ses membres, mais d'imposer un égalitarisme à outrance.

Aux États-Unis, en revanche, la discrimination positive est mieux fondée, car elle cherche à remédier aux torts subis par les Noirs pendant des siècles d'esclavage et de discrimination. Elle est conçue comme un moyen de mettre en oeuvre la loi de 1964 sur les droits civiques, qui interdit la discrimination. En effet, l'apartheid de fait, qui existait dans une grande partie des États-Unis, était tellement ancré dans les moeurs qu'il était nécessaire de lui faire contre-poids.

C'est cette politique qui est aujourd'hui remise en question. Du reste, l'initiative californienne reprend la loi de 1964 mot à mot et assimile simplement un traitement préférentiel à n'importe quelle autre forme de discrimination.

Deux phénomènes ont rendu la discrimination positive impopulaire aux États-Unis. Elle est très difficile à mettre en vigueur sans établir des quotas, car les entreprises veulent savoir ce qu'on attend d'elles pour pouvoir s'y conformer avec le moins de chichi possible. Les patrons veulent aussi pouvoir expliquer, comme les universités du reste, pourquoi ils suivent une politique qui pourrait à l'occasion nuire à leur efficacité.

La seconde embûche est le besoin qu'ont les politiciens d'étaier des résultats favorables en public. Une politique, qui devrait donner des chances égales à tous, tend ainsi à assurer la réussite des uns sans égard pour l'intérêt de l'ensemble de la minorité qu'on veut aider.

La Cour suprême veut mieux encadrer la discrimination posi-

tive pour éviter les abus et les injustices. Elle exige du gouvernement une distinction stricte entre les programmes légitimes, dont le but est de remédier à une discrimination dans le passé, et ceux qui découlent de notions illégitimes d'infériorité raciale ou qui sont simplement motivées par une politique raciale.

Cette distinction est importante dans une société démocratique dont les principes fondamentaux consistent à protéger les droits individuels et non à réserver des traitements différents pour les divers groupes qui la composent. Aux États-Unis, ce sont surtout les Noirs qui peuvent réclamer un droit à la discrimination positive. Au Canada, et dans une bien moindre mesure, ce sont les Canadiens français. Le cas des autochtones est différent, étant donné qu'ils ont généralement un statut juridique différent des autres citoyens.

La discrimination positive est nécessaire dans nos sociétés, mais il faut insister pour qu'elle soit temporaire. Si elle ne parvient pas à réparer les injustices du passé dans un temps restreint, elle n'est qu'un privilège qui crée de nouvelles injustices. Elle ne doit donc pas, par exemple, simplement augmenter le nombre de Noirs qui sont admis dans les meilleures universités, mais faire partie d'un ensemble de mesures qui améliorent la qualité de l'éducation primaire et secondaire dans les ghettos noirs et dans tous les autres quartiers pauvres. Si elle est véritablement positive, elle doit faire le moins de discrimination possible.

Frédéric WAGNIÈRE

Encore la police !

Si il faut en croire leur directeur, les policiers de Longueuil sont « pourris et corrompus ». À des degrés divers. Il y a ceux qui forment une « bande organisée, une association de malfaiteurs » et les autres qui ne valent guère mieux puisqu'ils ferment les yeux sur ces agissements criminels afin de « faire partie du gang ».

C'est du moins ce qu'affirme un mémo qui, en principe, aurait dû rester interne mais qui, affiché au babillard dans les divers postes de police, est devenu public après que le syndicat des policiers se fut empressé de le divulguer pour le dénoncer. Et il y a de quoi.

Ce sont là, en effet, des accusations graves qui ne font pas que salir la réputation de 177 policiers. Elles risquent aussi de saboter la confiance des résidents de la quatrième ville en importance au Québec. Une situation qui rappelle le climat de méfiance qui s'est instauré, en septembre 1994, à Chambly, après la spectaculaire intervention de la SQ, qui a tourné en queue de poisson.

Dans le cas de Longueuil, on peut imaginer que cette nouvelle crise s'inscrit dans le contexte des relations ardues, depuis longtemps, entre la ville et ses policiers syndiqués. Déjà, en février 1994, l'administration en avait donné une démonstration en décidant unilatéralement de prélever 350 \$ par semaine sur le chèque de paie des policiers pour récupérer une augmentation de salaire jugée rétroactivement abusive par le Tribunal du travail.

Le problème, cette fois, pourrait bien n'être que le résultat de l'exaspération d'un cadre face à des syndiqués qui lui font la vie dure. Ce qui ne le justifie pas de proférer, sans nuances ni explications, des accusations aussi dévastatrices à l'endroit de tout le monde. Tout ce qu'on sait de façon certaine, c'est que, depuis septembre 1993, quatre policiers véreux ou indisciplinés ont été congédiés et qu'à chaque occasion, le syndicat a déposé un grief pour les défendre. Ce n'est pas un motif bien convaincant pour en conclure que tous leurs collègues sont du même acabit.

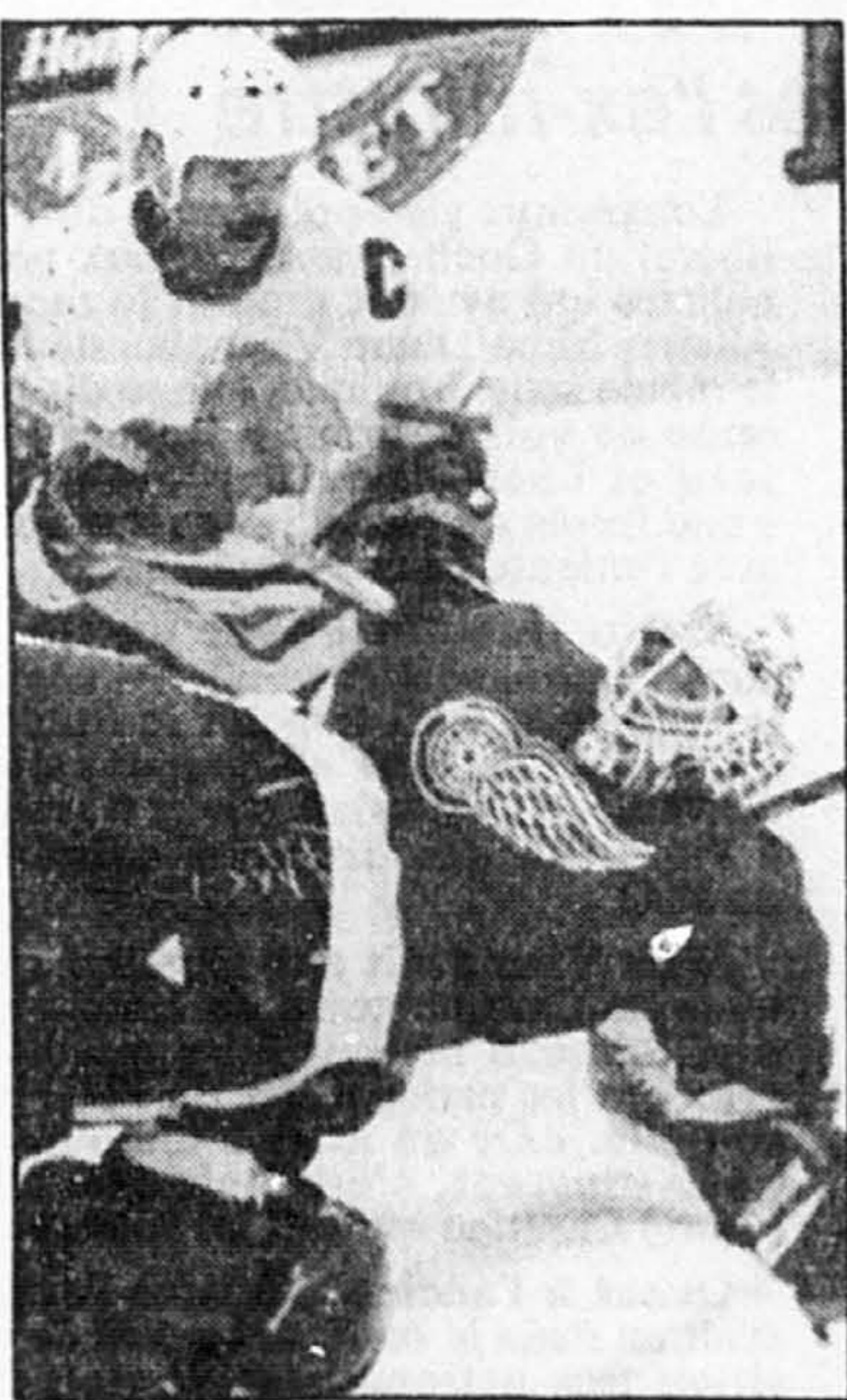
Si les autorités disposent de preuves pour étayer ces propos, elles doivent en faire état dans les plus brefs délais de façon à ce que les citoyens sachent à quoi s'en tenir. Si ce n'est pas le cas, ils sauront au moins qu'ils ont raison de s'inquiéter. Mais du jugement de leur directeur de police.

Pierre GRAVEL



DRÔTES RÉSERVÉS

La boîte aux lettres



Pourquoi le sport jouit-il d'un traitement privilégié à la SRC ?

Trop de sports à la SRC

Je veux signifier mon désaccord avec la place trop importante que consacre Radio-Canada au sport télévisé.

Alors que même les chefs-d'oeuvre parmi les films sont coupés pour satisfaire aux exigences d'un horaire rigide, on n'hésite pas à annuler les émissions normalement à l'horaire pour permettre la diffusion d'une partie de hockey, puis à imposer une durée limitée au téléjournal et à empiéter sur les autres émissions pour présenter une période supplémentaire.

Dans toute la grille horaire de la société d'État, rien n'est aussi sacré que le sport professionnel, hormis les occa-

sionnelles émissions spéciales lors d'élections. Rien, ni les émissions culturelles (telles que *Sous la Couverture*), ni l'information, pourtant autrement plus importante et essentielle, ni le domaine scientifique (*Découverte*): TOUT est sacrifié.

Qu'est-ce donc qui justifie ce traitement privilégié? Seraient-ce les intérêts financiers de grosses sociétés disposant de puissants lobbies pour que soient à l'antenne les équipes appartenant à ces sociétés et la réclame de leurs produits (bière, automobiles, etc.)?

Cela est inadmissible de la part d'une société d'État. On doit laisser au secteur privé, mieux aux télévisions payées, le genre de divertissement auquel appartient le sport professionnel.

Louise DUMOULIN
Hull

« La Grande Bouffe » ?

Don Juan aimait-il les femmes au point de les dévorer? C'est quasiment ce que suggère monsieur Bernard Uzan dans la mise en scène qu'il s'est à nouveau attribuée pour la dernière production de l'Opéra de Montréal.

Lors du dîner final, Don Juan se fait servir une femme nue, la poitrine ornée de grappes de raisins, et le pubis surmonté d'une pomme écarlate. On aurait dit une pièce de viande apprêtée, inspirée du film « La Grande Bouffe ».

William Mann, cet estimable critique musical, dénonce fort à propos l'idée incongrue qu'ont parfois certains réalisateurs d'adjoindre quelques courtisanes au séducteur pour son dernier repas (*The Operas of Mozart*, Oxford University Press, p. 511). Qu'eût-il pensé de cette prestation?

Le don Juan de Mozart et de da Ponte est bien sûr libertin, cynique, terriblement orgueilleux, mais ce n'est pas un personnage orgiaque. Il conquiert les femmes en secret, une à une, et s'en désintéresse aussitôt. Son vice réside tout entier dans l'acte de séduc-

tion et ne saurait s'accommoder de la soumission d'une prostituée. Du reste, il attend le Commandeur et a déjà fixé, par défi, son implacable destin.

Le Don Juan de Bernard Uzan se fait servir « une femme sur le plat », y prélève la pomme sur son pubis, la remet en place et gruge quelques fruits décrochés de ses seins. Il invite même Donna Elvira à partager ses agapes tandis que la victime sacrificielle se lève, gobe à son tour ses propres raisins, puis s'en va. Oui, oui! C'est aussi ridicule que cela.

Certains s'interrogent: mauvais goût? Mais c'est bien pire encore, il s'agit d'une incompréhension manifeste du personnage que l'on réduit ainsi à une navrante vulgarité. S'il est vrai qu'il faudrait monter Don Giovanni une fois l'an, pendant cinq ans, pour en saisir toute la dimension, des décennies suffiraient-elles à monsieur Uzan pour qu'il puisse enfin se dégaier de la symbolique ténébreuse qu'il s'acharne à nous imposer?

Pierre LAVOIE
Outremont

À propos de nouvelles !

Le 25 mai, un ami m'a appris qu'au bulletin de nouvelles de Radio Canada de la veille au soir, le lecteur a rapporté que Dollard avait été aidé au Long-Sault par quarante Hurons, durant son combat contre des Iroquois.

Voilà une nouvelle qui est vraie et fautive à la fois! Elle est exacte pour la première partie de la bataille, mais non pas pour la seconde, car trente-neuf Hurons lui fausserent compagnie au moment où la lutte leur apparut désespérée.

Ayant donné leur parole à Dollard, qui par ailleurs n'avait aucunement sollicité leur aide, ils auraient dû faire preuve d'une véritable solidarité, une fois engagés dans l'action, en restant avec les assiégés. C'est d'ailleurs ce qu'a fait leur chef Anontaha et les quatre Algonquins qui les accompagnaient.

S'ils avaient agi héroïquement comme ceux-ci, ils auraient mis toutes les chances de leur côté et ainsi sauvé presque sûrement leurs propres vies parce que les Iroquois, ne connaissant pas le petit nombre de Français qui se trouvaient dans le fort, auraient très probablement abandonné la partie.

Aurélien BOISVERT

Futurs avocats : bien des choses ont changé

La présente fait suite à un article paru dans *La Presse* et écrit par un étudiant du collège André-Grasset de Montréal. Cet article faisait état de la difficulté qu'ont les étudiants en droit à se trouver un stage.

En tant que représentante des étudiants de l'École du Barreau, la Fédération des étudiants de l'École du Barreau du Québec a cru opportun de rectifier les propos de Me Francis Gervais, vice-président du Comité de la formation professionnelle de l'École du Barreau, ultime palier décisionnel de l'École.

Me Gervais a affirmé que le nombre de stages offerts n'était pas différent aujourd'hui que lorsqu'il l'a fait lui-même, en 1972-73. De plus, il ajoutait qu'il semble y avoir un manque de prévoyance puisque «...les étudiants commencent à chercher (un stage) une semaine et demie avant la fin de leur Barreau!»

La Fédération considère que tenir de tels propos porte atteinte directement à l'intégrité des étudiants et qu'il est inadmissible qu'une personne qui occupe un poste important au sein de l'administration d'une école professionnelle énonce pareilles hérésies lorsque tous savent à quel point la profession d'avocat est en crise et la recherche de stages est ardue.

Me Gervais aurait eu intérêt à consulter les étudiants et les directeurs des centres de formation qui auraient pu lui dire à quel point la recherche de stages préoccupe les étudiants de l'École du Barreau. De même, il aurait dû

visiter les universités où des journées-carrières sont organisées dès la deuxième année du baccalauréat pour permettre aux étudiants de commencer leur recherche. Les statistiques ne font que confirmer ces faits.

À l'heure actuelle, seulement 54 % des étudiants de l'École du Barreau, qui ont terminé leurs cours en 1995, ont trouvé un stage. La moitié des étudiants qui n'ont pas trouvé de stage ont, dans 87 % des cas, fait une recherche active pour s'en trouver un. Ces étudiants ont débuté leur recherche non pas une semaine et demie avant de commencer leur stage, comme l'a affirmé Monsieur Gervais, mais bien deux ans à l'avance.

Devons-nous également rappeler que bien des choses ont changé depuis 1972 et que, si le nombre de stagiaires a augmenté de façon exponentielle, le nombre de stages est demeuré fixe. La récession est en partie responsable du peu de places disponibles mais on ne peut, à l'instar du discours politique actuel, mettre toute la faute sur l'économie. Les universités sont également en faute car elles sont au courant de la situation des avocats sur le marché et continuent, comme des usines, à produire des juristes comme si le reste n'existait pas. Elles oublient que 90 % des étudiants en droit accèdent à l'École du Barreau et aspirent à devenir avocat.

La situation est déplorable pour tous. Les problèmes sont connus mais personne ne veut s'y attaquer, comme dans toute situation politique. D'un côté, les universités continuent de produire des juristes en masse pour ne pas perdre d'argent, de l'autre, les avocats n'ont pas les moyens de prendre plusieurs stagiaires sinon un seul. Il faut prendre des mesures pour changer la situation, pour contingerter, pour éviter que les étudiants fassent des stages non rémunérés, pour que l'avenir réservé à la profession soit meilleur. Là est le véritable problème.

Sebastien LESAGE
Fédération des étudiants
du Barreau du Québec



Le supplice de la question

— Prendriez-vous un hot dog ?
 — Non, merci. Je n'aime pas la saucisse.
 — Mais vous aimez la relish ?
 — La relish, j'hais pas ça.
 — Alors, que diriez-vous d'un hot dog avec relish ?
 — Euh...
 — J'ai encore mieux. Un super-mélange : relish, moutarde, ketchup, rondelles d'oignons, fromage en grain, frites et sauce barbecue par-dessus. C'est mon « spécial hot-poutine ». Ça vous plairait ?
 — C'a l'air pas pire.
 — Bravo, on s'entend !
 — Euh... excusez, il n'y a pas de saucisse là-dedans, hein ?
 — Écoutez, il y en a une, mais elle est toute petite. Et il y a tellement de trucs autour que vous ne la goûterez même pas. Croyez-moi, vous l'avalerez sans vous en apercevoir. Alors, c'est oui ?
 — Euh...
 — Posons la question autrement. Préférez-vous un pain à hot dog tout nu, sans rien ?
 — Ben... Franchement, j'aimerais mieux le pain avec le mélange relish-poutine.
 — Impossible. Si vous voulez mon « spécial hot-poutine », il faut prendre la saucisse. Ça vient avec. Sinon, c'est le pain sec, sans rien dessus. Alors, c'est oui ?

Ainsi va la vente de la souveraineté.

Il y a des gens qui aiment follement la saucisse ; ceux-là ne posent pas de problème. Mais il y a les autres : ceux qui sont allergiques à la saucisse, ceux qui n'en ont jamais mangé, ceux qui n'aiment pas le goût de la saucisse, ceux qui n'aiment pas l'idée de la saucisse, ceux qui ont l'estomac fragile, ceux qui ont peur de l'indigestion...

Sans compter les capricieux qui veulent d'abord savoir si ce sera une saucisse au boeuf, une saucisse au porc ou une saucisse merguez.

D'où l'obligation d'élaborer un menu plus... rassembleur.

Le peuple veut garder le dollar canadien et le passeport canadien ? Vlan, une cuillerée de relish !

Le peuple veut continuer d'envoyer des députés au Parlement fédéral ? Vlan, une cuillerée de ketchup ! (Ici, on glisse, mine de rien, un bout de saucisse : les députés ne seront pas élus mais « désignés » par l'Assemblée nationale... mais le client ne goûtera que le ketchup)

Le peuple veut garder l'accès au marché du travail canadien et au marché commercial canadien ; il veut garder l'armée canadienne, les banques canadiennes, l'armée canadienne, la citoyenneté canadienne, les accords internationaux signés par le Canada... Incroyable mais vrai, le client aime tellement le Canada qu'il veut même garder Postes Canada !

Pas de problème !, dit le vendeur... Et apportez-en, des rondelles d'oignons, du ketchup, de la moutarde, du fromage, des frites et de la sauce ! Le rajouterait même du sirop d'érable, du gingembre ou de la coriandre si jamais la clientèle en réclamait.

Le vendeur a rebaptisé son plat et refait ses affiches : SPECIAL HOT-POUTINE, avec « POUTINE » en gros caractères bleus. Il y a des gens qui n'aiment pas les hot dogs, mais qui est-ce qui n'aime pas la poutine ?

En fait, le vendeur n'a pas tout son stock dans l'arrière-boutique. Il a les petits pains, oui. Le pain, c'est comme le statu quo : il y en a tout le temps. Les saucisses ? Pas de problème, ça fait 35 ans qu'on a des provisions de saucisses congelées, et des saucisses, de toute façon, ça se prépare sur place.

C'est le reste qui manque. Il pourrait y avoir des problèmes d'approvisionnement — mais il suffit de passer la commande, non ?

Le vendeur a même prévu un système de communication interactif. On n'a qu'à téléphoner et suivre les indications.

« Si vous êtes souverainiste, appuyez sur le 1. »

Là, on tombe sur la voix sonore de Jacques Parizeau, qui vous dit joyeusement : « Bravo ! »

« Si vous êtes un nationaliste penchant vers la souveraineté, appuyez sur le 2. »

Là, c'est un peu plus long. On tombe dans la boîte vocale de Lucien Bouchard, et celui-ci vous posera successivement plusieurs questions.

« Voulez-vous que le Québec se dise « non » à lui-même ? Voulez-vous renier la vaillante histoire de vos ancêtres ? Voulez-vous voir les Québécois disparaître ? Voulez-vous être personnellement responsable de l'humiliation du Québec ? Êtes-vous un vendu ? Êtes-vous une carpe ? Comptez-vous voter contre la dignité, l'honneur et l'avenir du Québec ? »

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, vous appuyez sur le 0 et le programme recommence.

Si vous êtes un indécis, cependant, vous aurez appuyé sur le 3. Là, vous serez tombé dans la boîte vocale de Mario Dumont.

Ce dernier vous décrira le « Spécial Hot-Poutine » par le menu détail, sans jamais mentionner le mot « saucisse ».

Le vert étincelant de la relish mi-sucrée, mi-acidulée... La moutarde sortie des champs dorés de Dijon. L'onctueuse coulée d'un ketchup de premier choix. De fines rondelles d'oignons artistiquement disposées. Une solide portion de frites grasses et croquantes. De tendres grains de fromage nageant dans une riche sauce brune qui ferait l'envie de tous les Saint-Hubert-BBQ et autres Coqs Rôtis du Québec...

Et notre indécis de saliver à l'évocation de tant de délices culinaires, oubliant la saucisse, oubliant même de demander si le vendeur est vraiment équipé pour lui servir un hot-poutine.

La description se terminera par la question : « Avez-vous faim ? En voulez-vous ? » Après, on passe au 1 et on entend : « Bravo ! »

Le vendeur prépare même, j'en suis sûr, un bouquin sur la question.

Un bouquin ? Que dis-je ! Ce sera un énorme ouvrage en six tomes, comptant chacun 2500 pages de texte et 325 pages de notes.

Les titres sont déjà choisis : LA TERREUR, LE NEGOCIATEUR, LE RASSEMBLEUR, LE LEURRE, LE BEURRE ET L'ARGENT DU BEURRE et LE PROMOTEUR. (Si l'affaire marche, le VENDEUR redevenu AUTEUR publiera un septième tome intitulé LE VAINQUEUR.)

Ça se vendra comme des petits chiens-chauds.

OPINIONS

Statu quo constitutionnel : connais pas
Il est de la nature même du fédéralisme d'être en constante évolution

GÉRALD-A. BEAUDOIN

L'auteur est sénateur. Nous publions ici le texte du discours qu'il a prononcé, jeudi dernier, devant les Amis de Cité libre.

Il est de la nature même du fédéralisme d'être en constante évolution ; il n'est que de considérer l'histoire du Canada pour s'en rendre compte. Comment ne pas voir de grandes différences entre le fédéralisme de 1867, de 1920, de 1945, de 1960 et celui d'aujourd'hui. Il est impossible qu'il devienne statique. De sorte que le choix au référendum n'est pas « statu quo ou indépendance du Québec » mais bien « fédéralisme ou acte de sécession du Québec ».

Qu'arrivera-t-il en 1995 ? Les souverainistes ont promis un référendum. Ils sont maîtres du jeu. Ils peuvent l'annuler, plutôt que de le perdre ; mais, il leur sera difficile d'oublier leur promesse. Et c'est pour cela qu'ils essaient tant de trouver « la question rassembleuse », comme ils disent.

Une question directe au référendum ne donne pas, jusqu'à présent, une majorité favorable à la sécession. La souveraineté-association ? C'est deux référendums dans un ; c'est deux questions dans une. Le Québec peut certes se prononcer sur la première, c'est-à-dire sur la souveraineté. Il peut bien, avant le référendum, faire des offres d'association au Canada hors Québec, s'il le veut. Mais il ne peut parler pour le Canada. Comment le Canada hors Québec accepterait-il ces offres avant que le Québec soit souverain ? Et surtout, pourquoi ? La prudence lui dicte d'attendre !

Que veut le Québec ? Depuis 1927, il veut un veto ; et, depuis 1960, un partage modifié des pouvoirs. De 1970 à 1980, Pierre Trudeau disait : « rapatriement d'abord, partage ensuite » ; le Québec répliquait : « partage d'abord, rapatriement ensuite ». Ce débat dura des années. Le rapatriement fut accompli, le 17 avril 1982, mais le débat sur le partage des pouvoirs continue. Il fait d'ailleurs partie intégrante du système fédéral qui évolue toujours. Pensons aux 33 amendements constitutionnels depuis 1867.

En 1982, Pierre Trudeau voulait rapatrier la Constitution et en chasser une Charte des droits. C'est ce qu'il a fait avec quelques compromis : il a accepté une formule d'amendement qui n'était pas la sienne et fait quelques amendements, au partage des pouvoirs, en matière de taxe provinciale directe et de ressources naturelles. Pierre Trudeau n'aimait pas trop le droit de retrait mais le veto lui était acceptable. Il a enchassé dans la Charte les droits linguistiques, qui pour le Canada, disait-il, sont fondamentaux. (...)

La Confédération à deux ?

Bon nombre d'indépendantistes caressent un vieux rêve, au fond : l'indépendance du Québec, assortie d'une Confédération à deux, sur un pied d'égalité, du Québec et du Canada. Le Canada hors Québec accepterait-il ? Rien ne le laisse voir !

Nous ne sommes pas les seuls au monde à discuter de « confédé-

ration » et « fédération ». Les Suisses, en 1848, les Américains, en 1787, les Allemands, en 1949, l'ont fait. Ces trois États sont devenus des fédérations après avoir expérimenté la formule de la confédération. L'Europe des quinze en traite actuellement.

Il est vrai qu'Antoine-Aimé Dorion, en 1864-67, voulait une confédération véritable. Le Parlement de Westminster aurait-il accepté ? On ne voit pas comment ! Les colonies britanniques au nord des États-Unis, en 1867, n'avaient alors qu'une autonomie interne. Ce n'est que graduellement que le Canada lui-même accéda à la souveraineté, en 1931. La souveraineté du Québec, en 1867, et une véritable confédération à quatre, en 1867, auraient été de l'utopie !

Motifs de la sécession ?

Pourquoi quitter le Canada ? Parce que, affirment Messieurs Lucien Bouchard et Jacques Parizeau, le fédéralisme canadien ne peut plus être renouvelé et que le fédéralisme qui est le nôtre est devenu inacceptable. Le professeur Guy Laforest, de son côté, écrit que c'est à cause du rapatriement de 1981, quand le Québec perdit des pouvoirs. A son avis, cet argument « moral », comme il dit, justifie la sécession. Je respecte ces opinions, mais je ne les partage pas. Combien de fois le Québec a-t-il fait « virer » le fédéralisme canadien ? En 1885-1890, en 1945 et en 1960. Pourquoi ne pourrait-il pas le faire de nouveau ? On a connu le fédéralisme centralisé, le fédéralisme coopératif, le fédéralisme fonctionnel (le meilleur sans doute) ; on peut connaître le fédéralisme décentralisé.

C'est à cause du rapatriement et de la Charte des droits, disent certains autres qu'il faut quitter cette fédération. Il est vrai que le Québec n'a pas donné son assentiment, en 1981, au rapatriement. Mais pourquoi rejeter la Charte ? Elle est de fort bonne tenue ! Beaucoup de pays s'intéressent à notre Charte constitutionnelle et veulent s'en inspirer.

Cette Charte donne trop de pouvoir aux juges ? Ce débat est, certes, intéressant. Mais ce débat se déroule aussi aux États-Unis et en Allemagne. Est-ce une raison pour quitter le Canada ? Qui sait, d'ailleurs, si les juges continueront dans cette voie ; l'interprétation judiciaire varie toujours dans le temps. On le sait. La charte de 1982 restreint les pouvoirs des législatures, oui, mais aussi ceux du Parlement fédéral. Cette restriction existe pour protéger les droits fondamentaux, pas pour autre chose. Des chartes existent au niveau international et dans bien des pays.

Certains veulent faire acte de sécession pour réaliser l'État-Nation. L'Histoire en cite bon nombre d'exemples. Le Canada, cependant, comporte de grands avantages et le Québec y joue un grand rôle. Pourquoi le quitter alors que des blocs se forment partout !

Bien sûr, si l'égalité des provinces devenait un principe sacrosaint qui brimait la représentation spéciale du Québec dans les institutions centrales, à la Cour suprême, au Sénat, au Cabinet, ce serait autre chose ! Mais ce n'est pas le cas !

Une souveraineté suivie d'une



Gérald-A. Beaudoin

union économique et politique à l'europpéenne est-elle vraiment plus avantageuse que la situation actuelle, à supposer même qu'un Québec souverain pourrait y arriver ? Ce n'est pas démontré du tout !

Une souveraineté du Québec avec des relations normales, sans plus, avec le Canada n'est pas une chose que le peuple préférerait au fédéralisme. Pourquoi accepterait-il pareil isolement dans notre monde économique moderne formé de blocs ? Il ne faut pas oublier que le Canada hors Québec aurait peut-être d'autres options, dont celle de devenir américain ! Il pourrait aussi, tout simplement, continuer sans le Québec.

Quoi faire et ne pas faire ?

Il serait mal indiqué, à mon avis, d'avoir un Sénat égal ; de toujours négocier à dix-sept autour de la table constitutionnelle ; de multiplier le nombre des provinces au Canada ; (Gordon Robertson a bien montré que ce serait une erreur) ; de reprendre l'idée d'une réforme globale de la Constitution.

La théorie du « couteau sur la gorge » en matière constitutionnelle, n'est pas morte. Certains croient aujourd'hui que seule la souveraineté fera bouger le Canada anglais. Ce dernier bougera peut-être en pareil cas, mais pas nécessairement pour une confédération ou une nouvelle Constitution. Il pourra se replier sur lui et attendre.

Ce qu'il faut faire ? Des arrangements administratifs ; et, si besoin est, les constitutionnaliser en temps et lieu. Il faut respecter la Constitution dans la réforme des programmes sociaux. Le pouvoir fédéral de dépenser devra se baliser. Les Québécois aiment le Québec, ils aiment le Canada. C'est un fait indéniable. C'est pour cela que la formule fédérale, les attire toujours. Les Québécois aiment les deux ordres de gouvernement. Ils y sont habitués. Ils réussissent fort bien dans l'un et l'autre. Ils ne veulent pas d'une brisure. Il faut aussi se souvenir que la théorie de l'étalement des pouvoirs n'est pas en cette fin de siècle ce

qu'elle était en 1867. C'est aussi le cas dans les autres fédérations. On entre dans une ère politique et économique nouvelle.

Je vois que Parizeau et Bouchard jouent de stratégie pour atteindre 51 % des votes. Mais le peuple québécois sait que le vrai débat c'est, au fond, la souveraineté du Québec ou la fédération canadienne. Il faut avoir, nous, les fédéralistes, notre propre stratégie.

Francophones hors Québec

Les prophètes de malheur au Québec ont toujours dit que les francophones hors Québec étaient condamnés à disparaître. Les Acadiens devaient se charger d'opposer un démenti formel. Ils ont même réussi, en 1982, à enchâsser dans la Charte, donc dans la Constitution canadienne, un bilinguisme étendu, complété en 1993 par un amendement bilatéral d'égalité des deux communautés linguistiques. Une autre réussite.

Projet de loi de Parizeau

Le projet de loi de Parizeau est évidemment inconstitutionnel. Cependant, c'est la « volonté politique » qui compte, on le sait tous, à commencer par les juristes. Le Canada hors Québec aura son mot à dire en cas de succès au référendum pour les péquistes. On ne peut l'ignorer.

Au Québec, on a souvent tendance à coiffer de constitutionnels des problèmes ou événements qui sont politiques tout simplement. Bien sûr, quand on traite de partage et de Charte, il s'agit de droit constitutionnel. Des problèmes fort importants peuvent n'avoir rien de constitutionnel.

Il serait bon de retrousser nos manches et de bâtir une plus grande fédération, de la perfectionner. C'est à cela qu'il faut occuper nos énergies.

La formule d'amendement

Le référendum au Canada n'a rien de constitutionnel. Il est facultatif. La Constitution ne l'impose pas, n'en parle même pas ! Il ne fait pas partie de la formule d'amendement, même si on l'a employé pour l'Entente de Charlottetown. Avoir l'accord des onze et faire en plus un référendum est très risqué. On l'a vu en 1992. C'est un précédent dangereux. La formule d'amendement est déjà assez compliquée. Il ne faut pas non plus multiplier les référendums.

En 1997, on doit réexaminer la formule d'amendement. N'allons pas croire que tout sera remis en question. Il faut se souvenir qu'il faut l'unanimité des onze pour changer la formule. La tâche sera difficile. Personnellement, je n'aime pas trop la formule de 1982. C'est celle des « huit ». Mais elle est là et peut-être pour longtemps ! Ce rendez-vous de 1997 ne cache pas trop de surprise, car les onze ont un veto chacun.

Bien sûr, il ne doit pas y avoir d'offres constitutionnelles, en 1995. Le PQ les refuserait et déclencherait un référendum. Mais il faut respecter la Constitution, régler les problèmes, et faire preuve d'une ouverture d'esprit. Il faut travailler tous ensemble à perfectionner ce grand pays. C'est dans ce sens qu'il faut bouger. La porte doit rester ouverte, pour la réconciliation, après le référendum.

Même en matière d'analphabétisme, il faut penser à faire de la « prévention »

Le texte qui suit nous a été envoyé au nom de la Table de concertation régionale en alphabétisation de Montréal. Sont représentées à cette Table : la Commission des écoles catholiques de Montréal, la Commission des écoles catholiques de Verdun, la Commission scolaire Jérôme Le Royer, la Commission scolaire Sainte-Croix, la Commission scolaire Sault-Saint-Louis et les commissions scolaires Lakeshore / Baldwin-Carrier.

Mme Agnès Gruda, Dans l'introduction de votre éditorial du 1er juin dernier, « La consultation macédoine », vous réagissez vivement aux statistiques effarantes sur l'analphabétisme au Québec : « Comment expliquer que, dans une société qui oblige ses citoyens à fréquenter l'école jusqu'à 16 ans, un adulte sur quatre éprouve des difficultés de lecture ? Le système d'enseignement rate-t-il à ce point une mission aussi fondamentale ? »

Il nous semble que vous sautez rapidement aux conclusions quand vous écrivez ensuite : « L'organisme ne s'est même pas posé la question. »

Cette question nous préoccupe au premier plan et loin de nous l'idée de l'esquiver. Toutefois, notre prestation aux audiences de la Commission des états généraux sur l'éducation poursuivait un autre objectif : celui de permettre à des adultes qui reçoivent des services d'alphabétisation dans les commissions scolaires membres de notre regroupement, la Table de concertation régionale en alphabétisation de Montréal, de faire entendre leur voix sur la place publique. Une pratique, vous en conviendrez, qui ne fait pas vraiment partie de leur quotidien.

De là, le projet d'impliquer des groupes d'étudiants à la préparation d'un mémoire qui a pris la forme d'un document audiovisuel dont le montage devait retenir, parmi tous

leurs témoignages, ceux qui présentaient la diversité des personnes adultes engagées dans une démarche de formation en alphabétisation.

Fallait-il choisir de les exclure de cet exercice ? Au contraire, quelle belle occasion pour aller au-delà des statistiques et des préjugés et faire en sorte qu'ils prennent eux aussi leur place dans ce débat de société ! Ce sont les étudiants qui ont pris la parole et qui ont publiquement fait part de leur urgence. La Table de concertation en alphabétisation de Montréal a soutenu leur démarche.

Les statistiques sont inquiétantes, voire effarantes. Nous en convenons. Toutefois, il ne faut pas oublier que, dans notre société, l'école est obligatoire depuis le Rapport Parent, en 1964, et que des adultes qui ont aujourd'hui 50 ans et plus n'ont pas eu, pour toutes sortes de raisons, la possibilité de s'instruire comme ils l'auraient souhaité. Que dire des immigrants qui nous arrivent de pays où l'école n'est pas obligatoire et qui sont analphabètes dans leur langue d'origine ? Et, malheureusement, que répondre à votre question, lorsque nous accueillons depuis quelques années des jeunes de 18 à 25 ans qui « rattracent » à l'éducation des adultes et doivent « rafraîchir » leurs connaissances de base en français ou en mathématiques avant de pouvoir compléter leurs études secondaires ?

Faut-il, à votre avis, attendre la réponse et ignorer les adultes qui osent enfin entreprendre, malgré les obstacles qu'ils rencontreront, une formation qui leur est nécessaire pour améliorer leurs conditions de vie, accroître leur autonomie et jouer efficacement leurs rôles de citoyens, de parents ou de consommateurs ?

Il est important que les services d'alphabétisation continuent de se développer dans nos commissions scolaires « en lien avec les besoins des personnes analphabètes — les besoins sont criants.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que la problématique de l'analphabétisme doit non seulement préoccuper les professionnels de l'éducation, où qu'ils interviennent, mais également faire réfléchir les décideurs et les intervenants des milieux sociaux, professionnels, économiques et politiques, tout autant que l'ensemble de la population.

Il nous faut à la fois continuer d'intervenir auprès des adultes analphabètes tout en travaillant à sensibiliser la population à l'importance de travailler à la prévention de l'analphabétisme. Voilà, le mot est lancé. Il s'applique, en effet, autant au domaine de l'éducation qu'à celui de la santé, du suicide, des accidents de la route, des incendies, etc. Les conditions favorables aux apprentissages réalisés à l'école prennent racine dans la petite enfance ; la famille a un rôle important à jouer pour prévenir les difficultés de lecture des enfants. Encore faut-il que le soutien aux familles d'enfants d'âge préscolaire fasse partie des projets et des priorités de notre système d'éducation et de notre société, partout où les conditions socio-économiques fournissent les indices que des parents ont besoin d'aide pour soutenir les apprentissages de base de leurs enfants.

Il y a peut-être lieu, comme vous l'écrivez en concluant votre éditorial, de s'interroger sur le défi qui attend les commissaires qui devront « trier cette macédoine ». Laissons-les travailler et souhaitons que le pari se gagne en faveur de cette démarche dont vous soulignez l'urgence : la qualité de notre système d'éducation.

En choisissant d'ajouter notre couleur et la voix de ces adultes à cet exercice préliminaire — qui a la qualité d'être démocratique — nous avons la conviction d'avoir contribué à l'examen de conscience que suscitent ces états généraux sur l'éducation au Québec.



DENIS LAVOIE

Têtes d'affiche

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse
7, rue Saint-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Bravo! pour les prestations des élèves de la concentration musique de la commission scolaire des Laurentides, qui sont revenus du concours Music Fest Canada à Calgary, avec quatre médailles. L'harmonie des Hautes-Laurentides et la chorale des Hautes-Laurentides ont respectivement remporté une médaille d'or et une de bronze. La polyvalente Curé-Mercure est tout particulièrement fière de faire savoir qu'elle était représentée à ce concours par trois formations musicales dans autant de disciplines. Trois autres écoles du Québec représentaient la province.



Jean-Paul Lussier

C'est lors de la collation des grades de premier cycle de la Faculté de médecine dentaire de l'université Laval (le 2 juin), que le recteur **Michel Gervais** a remis un doctorat *« honoris causa »* au docteur **Jean-Paul Lussier**, dentiste et professeur émérite de l'Université de Montréal. Il a eu une influence déterminante dans la création de la première Ecole de médecine dentaire à l'université Laval, fut doyen de la Faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal et a organisé les états généraux de la profession dentaire.

Professeur-chercheur et chef du département de médecine de l'hôpital Notre-Dame, le docteur **Patrick Vinay** vient d'être choisi pour devenir doyen de la Faculté de médecine de Montréal.

Plus d'une centaine d'écoles à travers le Québec ont participé au marathon de lecture au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Plus de 5000 jeunes ont alors lu 45 000 livres en 2 à 3 semaines et ainsi recueilli 90 000 \$ pour la Société.



Jack Lighthstone

C'est **Jack Lighthstone**, qui était jusqu'à présent professeur de religion (chaire d'études juives), qui vient d'accéder au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'université Concordia. Expert en études anthropologiques, sociologiques et historiques du judaïsme ancien ainsi que du judaïsme nord-américain contemporain, il a abondamment écrit et a donné de nombreuses conférences sur les enjeux sociaux des temps anciens et modernes. Soulignons par ailleurs qu'**Archibald Shelbourne**, professeur de génie à la Faculté de génie de l'Université de Waterloo vient lui aussi d'accéder à un poste important à l'université Concordia. Il a en effet été nommé doyen de la Faculté de génie et d'informatique.

Grande opération sondage auprès de 1 500 personnes âgées du quartier Hochelaga-Maisonneuve, réalisée par la maison Crop, jusqu'au 1er juillet. Le



Un hommage aux anciens combattants

Une vingtaine d'anciens combattants canadiens ont reçu récemment la Croix de combattant de l'Europe. Ce sont : **Maurice Bilodeau, Baxter H. Boyde, Raymond M. Cook, Daniel O. David, Lily Denommée, André N. Douville, Gilles Gamache, Jean-Claude Gélinas, Germain Girard, Georges-Étienne Malouin, Henri J.L. Myers, Marcel Ostiguy, Jean-Maurice Ouellet, Camille Ranger, Arthur Irving Richardson, George Scott, Ronald Scott, Georges Edward Vale, Robert Van de Walle et Krynski M.D. Dzdziaw.**

questionnaire vise à connaître les besoins des personnes âgées afin d'améliorer les services du CLSC Hochelaga-Maisonneuve. D'autres organismes collaborent à cette enquête, dont les universités de Moncton et de Montréal, le CLSC René-Cassin et l'Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec.



Michel Ducharme

La Banque Scotia, par l'entremise de son vice-président du bureau de Québec et de l'Est du Québec, **Michel Ducharme**, vient de faire preuve de générosité à l'endroit de la Fondation régionale de l'Hôpital de Chicoutimi. En effet, M. Ducharme a remis la somme de 15 000 \$ à la fondation dans le cadre de sa campagne de financement qui vise à recueillir 4,5 millions.

David Woodsworth et **Anna Cockerton**, récidivants de longue date du quartier Notre-Dame-de-Grâce, ont remporté le titre de « citoyen, citoyenne de l'année » du programme de reconnaissance du Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce. Ce titre est attribué à des personnes qui, par leur initiative et leur engagement bénévole ou à titre professionnel, ont contribué de façon exceptionnelle au développement

de la qualité de vie des résidents du quartier. Professeur émérite de l'université McGill, **David Woodsworth** a collaboré à la mise sur pied de plusieurs organismes locaux et, à 76 ans, il est toujours actif bénévolement. **Anna Cockerton**, une mère de famille, s'est dévouée au sein de nombreux organismes et comités : Parents secours, Tandem, tour de bicyclettes, etc.



Yves Hébert

Le brunch annuel du comité de citoyens du quartier Renaud (Laval), qui se tenait sous la présidence d'honneur du conseiller municipal **Yves Gratton** a été l'occasion de rendre hommage à des présidents d'organismes. On a rendu également un hommage tout particulier à **Yves Hébert**, président du comité de citoyens. Les autres personnes honorées furent : **Gilles Grou**, président du club Optimiste Chomedey ; **Michel Gabriel**, président de l'Age d'or Saint-Urbain ; **Lysianne Guindon**, présidente de Parents-secours Laval ; **Roseline Labelle**, présidente des Loisirs Coursol-Renaud ; **Louise Giroux**, présidente des Loisirs Saint-Urbain ; et **Chantal Cyr**, présidente de l'Association des locataires de Place Saint-Martin.

Le tirage (jeudi 26 octobre) de voitures de luxe (Mercedes et Benz 320E) et d'un voyage au Costa Rica, au profit de l'organisme Avions sans frontières (issu du regroupement de Terre sans frontières et Prodeva) a été placé sous la présidence d'honneur de l'abbé **Roland Lelièvre**, animateur de l'émission de télévision dominicale *Le jour du Seigneur*. L'organisme cherche ainsi à recueillir des fonds pour poursuivre son oeuvre en Afrique, plus particulièrement au Burundi, en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya. Terre sans frontières utilise des avions de brousse pour porter assistance aux populations africaines. Renseignements : Terre sans frontières, 399, rue des Conseillers, bureau 23, La Prairie (Québec) J5R 4H6. Tél. 659-7513 ou 1-800-268-7880.

Le docteur **Jean Davignon**, du Groupe de recherches sur les hyperlipidémies et l'athérosclérose de l'Institut de recherches cliniques de Montréal vient d'être élu membre de l'Académie des sciences de la Société royale du Canada. Il est le onzième chercheur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal à être admis à l'Académie. Le

docteur **Davignon** est réputé à travers le monde pour ses recherches sur les lipoprotéines et les maladies cardiovasculaires. Il dirige présentement des travaux sur les déterminants génétiques du risque cardiovasculaire ainsi que sur l'hypercholestérolémie.

La 87^e distribution des prix du Conservatoire Lasalle a donné lieu à la première remise du prix **Nicole-Germain** (en hommage à cette pionnière de la radio, de la télévision et du cinéma québécois). C'est **Éric Roberge**, pour avoir obtenu les meilleurs résultats dans les concours de communication orale, journalisme et art dramatique, qui a remporté le prix et la bourse de 800 \$ qui l'accompagne. Le tout lui fut remis par la fille de **Nicole Germain**, **Danièle Bourassa**.



Éric Roberge

Suzanne Bruneau, de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a été portée à la présidence de l'Association québécoise des archivistes médicales. Les élections, qui ont eu lieu lors du congrès de l'Association, ont porté à l'exécutif : **Madeleine Leduc** (consultante privée), vice-présidente ; **Lyne Cassivi**, du CLSC Basse-ville de Québec, trésorière ; et aux postes de conseillers : **Andrée DeLa-Chevrière**, de l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue ; **Monique Desrosiers**, du centre hospitalier de Matane ; **Nancy Poulin**, de l'hôpital Enfant Jésus ; et **André Vanasse**, de l'Hôpital de Montréal pour enfants. On a également souligné l'excellence de deux élèves ayant obtenu la plus haute note au cours de leurs trois années d'études en techniques d'archives médicales en remettant le prix Soeur Olivette Boucher à **Hélène Robert**, du collège Ahunistic et **Aline Savard**, du collège Lafleche. Finalement, le centre hospitalier régional de Lanaudière, a remporté le prix Jean-Guy Fréchette pour sa contribution exceptionnelle à la semaine de sensibilisation à la confidentialité.

Le programme « un sous le mille » de l'entreprise Déménagements Lapointe, de Boucherville (auparavant de Longueuil), a permis au président de l'entreprise, **André J. Lacombe**, de remettre un chèque de 40 000 \$ à la Société du cancer du Québec. Il s'agit d'une initiative fort originale pour ce genre d'entreprise de remettre une partie du succès d'une compagnie qui roule bien.



André J. Lacombe

Le Groupe Sun Life vient de consentir un don de 10 000 \$ pour appuyer la campagne de financement de la Fondation du centre hospitalier Pierre-Boucher (Longueuil). C'est le directeur de la succursale Montréal-Rive-Sud de Sun Life, **Philippe Bouchard**, qui a remis le don aux représentants de l'hôpital Longueuil et à ceux de la Fondation.



Honoris causa

Lors de sa dernière collation des grades, l'Université de Montréal a décerné 298 doctorats et attribué quatre doctorats « honoris causa ». Le recteur de l'Université **René Simard** (au centre) est flanqué des nouveaux docteurs (dans l'ordre habituel) **Lynton R. Wilson**, président de chef de la direction de BCE, **Mavis Gallant**, auteure, **C. Roland Christensen**, spécialiste du comportement organisationnel et de la stratégie d'entreprise, et **Gaston Miron**, poète, éditeur et animateur culturel.



Un sourire de 100 000 \$!

La Banque Nationale a donné un bon coup de pouce à la première campagne majeure de financement de la Fondation Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme en remettant un don de 100 000 \$. Le président de la banque **André Bérard** (au centre) en a profité pour afficher un large sourire, mais pas aussi remarquable que celui de **Suzanne Lapointe**, marraine de la Fondation.

SKIS EN JUIN? INCROYABLE

SOLDE DE STOCK D'HIVER À -50 %

SKIS, BOTTES, FIXATIONS, BÂTONS

COUR. 349 \$ COUR. 249 \$ INSTALLATION GRATUITE AVEC COUPON

189 \$ 119 \$

PATINS À ROUES ALIGNÉES

Rollerblade OXYGEN

MOINS 10 % AVEC COUPON SEULEMENT

SPECIAL POUR LOCATION DE ROLLERBLADE

SIREN SPORT 6131, SHERBROOKE OUEST

VENDÔME 482-2734 Valable jusqu'au 15 juillet 95

Venez boire le monde

14 AU 18 JUIN 1995

QUAI JACQUES-CARTIER, VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

MERCREDI-JEUDI-DIMANCHE 12H A 23H ET VENDREDI-SAMEDI 12H A 00H30

ENTRÉE RÉGULIÈRE 6.00\$ PASSE-PORT MIDI 7.00\$ PASSE-PORT EVENEMENT 10.00\$ FOREAIT LETE DES PERES 12.00\$

1 coupon de dégustation 0.60\$ (à s combiner par de consommation)

MONDIAL DE LA BIÈRE

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS, VENEZ SOUS LES TENTES, DÉGUSTER, GRIGNOTER, RENCONTRER...

14 JUIN : SOIRÉE «RÉTRO»
13h00 : OUVERTURE OFFICIELLE AVEC LE DIXIE BAND MARIACHIS ET BAVAROIS
19h30 et 21h00 : SOIRÉE «RÉTRO» AVEC LE GROUPE PINK CADILLAC

15 JUIN : SOIRÉE «BAVAROISE»
14h00 : DIXIE BAND, MARIACHIS ET BAVAROIS
19h30 et 21h00 : SOIRÉE «BAVAROISE» AVEC ORCHESTRE

16 JUIN : SOIRÉE «LATINO»
14h00 : ORCHESTRE DE MARIACHIS ET DIXIE BAND
20h00 et 22h00 : SOIRÉE «LATINO» AVEC NUEVA SENSACION, BALMORE ESTRADA ET SON BIG BAND

17 JUIN : SOIRÉE «WORLD BEAT»
13h00 : ORCHESTRE DE MARIACHIS
14h00 : LA COURSE DES SERVEURS BLEUE DRY
16h00 : DIXIE BAND ET BAVAROIS
20h30 et 22h45 : SOIRÉE «WORLD BEAT» AVEC LORRAINE KLAASEN
22h00 : FEUX D'ARTIFICES VISIBLES DU SITE

18 JUIN : SOIRÉE «BEER BARN COUNTRY»
14h00 : DANSE DE LIGNE AVEC CLUB BOLD
18h00 et 20h30 : SOIRÉE «BEER BARN COUNTRY» AVEC GLENN ET ROB FOURNIER ET BUSTED LOVE
20h00 : CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX HOURLON D'OR

POUR L'AVENIR DES ENFANTS

unicef

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

INFORMATION ET BILLETS

722-9640

Reseau de billetterie

ADMISSION 514-790-1245

1-800-361-4595

LE SALON DES DÉGUSTATIONS SAQ • LE HOUBLON D'OR

LA COURSE DES SERVEURS LABATT BLEUE DRY • LA SALLE DE BILLARD BLACK LABEL SWIMMING

LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

RICHARD VIELLE

MICRO BOUTIQUE Centre d'affaires

Hôtel du Parc Le Centre de Congrès et de Réception

Société des écoles du Québec

POLITIQUE

L'enquête portant sur le coroner Bouliane s'étend à la disparition de documents

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'enquête entreprise par le juge en chef Albert Gobeil sur le coroner Marc-André Bouliane, il y a plus de trois mois, ne porte plus uniquement sur sa participation à la vente de vieux autobus d'écoliers à la République de Cuba mais aussi sur la disparition en 1992 de documents originaux sous la responsabilité et de la Sûreté du Québec et du ministère de la Justice.

Le ministre de la Sécurité publique a en effet confirmé hier en chambre l'élargissement du mandat qu'il avait confié au juge en chef de la Cour du Québec, au début de mars, mais il a refusé d'épiloguer davantage, pour ne pas nuire au travail de celui-ci.

C'est le député de Rivière-du-Loup et chef de l'ADQ, Mario Dumont, qui a allégué que le coroner Bouliane aurait, en 1992, confié un mandat à un enquêteur privé et qu'il lui aurait même signé une ou des réquisitions pour qu'il puisse entrer en possession de documents détenus par la SQ, contrairement à ce que lui permet la loi.

Cette affaire avait été portée à la connaissance du ministre de la Sécurité de l'époque, Claude Ryan, qui avait aussitôt demandé à un avocat de Québec, Me Michel Jolin, d'examiner les circonstances et l'octroi de ce mandat accordé par Me Bouliane à un enquêteur privé. Me Jolin, dans son rapport, concluait entre autres, selon les informations qu'affirme détenir le député Dumont, que les documents en possession desquels étaient le mystérieux enquêteur privé étaient illégalement et qu'il fallait les récupérer.

Nos recherches ne nous ont pas permis de déterminer si ces documents étaient rentrés en possession de la SQ depuis ou enfin si l'enquêteur avait accepté de les rendre, des sources se contredisant à ce propos.

M. Dumont a accepté de remettre à la presse parlementaire copie d'un document dont on lui a refusé le dépôt en chambre. Il s'agit d'une lettre en date du 8 juin 1993, signée par Jean-René Marchand, directeur de cabinet adjoint chez M. Ryan, let-

tre qu'il a écrite à l'enquêteur en question.

On y trouve les faits suivants : l'enquêteur du coroner Bouliane, dans une lettre datée du 15 décembre 1992, réclamait des honoraires et des frais relativement au mandat qui lui avait été confié.

Il en est résulté une rencontre et une discussion entre l'enquêteur et M. Marchand, en présence du directeur des services juridiques du ministère, Me Jacques Saint-Laurent, le 16 février 1993, et en présence d'un autre avocat du ministère de la Sécurité publique, Me Bernard Boivin, le 19 mai 1993.

Le chef de cabinet adjoint Jean-René Marchand a fait rapport de ces discussions au ministre Ryan qui devant le caractère mystérieux du dossier a fait appel à Me Jolin. Une décision devait être prise par la suite quant à la réclamation présentée par l'enquêteur, dont la lettre ne révèle pas le nom puisqu'il a été gommé.

Interrogé par le chef de l'ADQ, Mario Dumont, le ministre Ménard a indiqué qu'il était au courant des faits évoqués par le député Dumont et qu'il avait remis tous les éléments pertinents au juge Gobeil. M. Ménard a ajouté que le juge Gobeil l'avait assuré qu'il lui remettrait son rapport prochainement.

À ce propos, le ministre a donné à entendre qu'il y aurait peut-être intérêt à amender la loi des coroners, en vertu de laquelle un coroner ne peut être suspendu ou relevé de ses fonctions que sur rapport du juge en chef de la Cour du Québec.

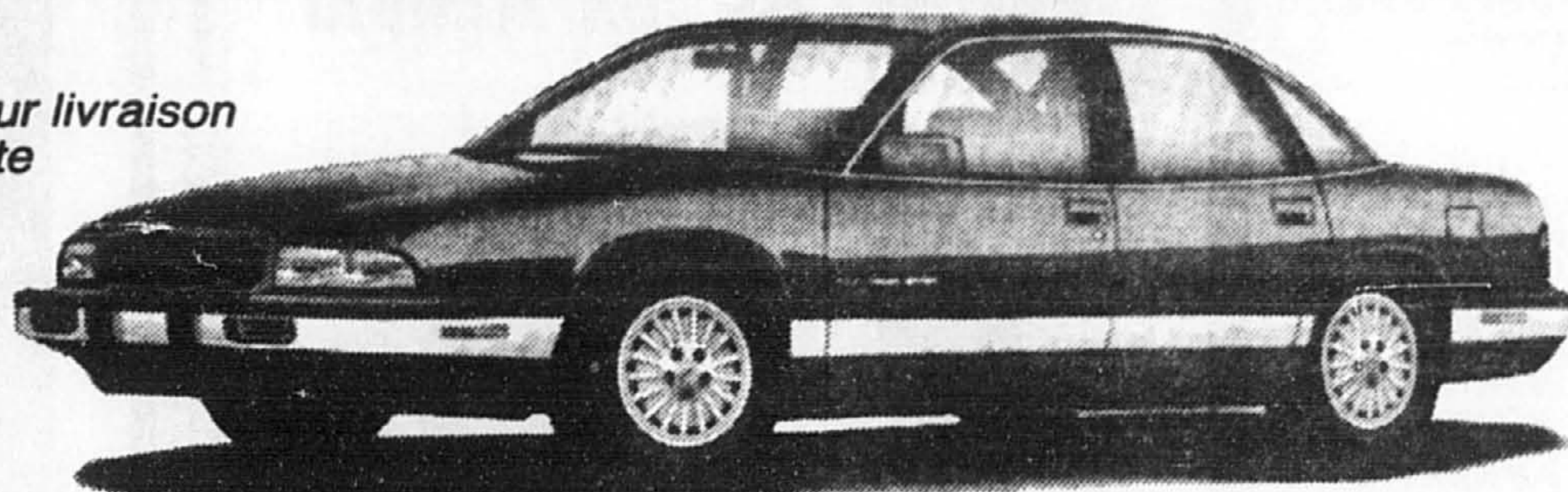
« Quand j'ai confié cette enquête au juge Gobeil, j'ignorais que la situation nécessiterait autant de temps et je ne savais pas qu'il était si occupé », a admis le ministre, reconnaissant qu'il aurait souhaité des résultats plus tôt.

Le coroner Bouliane, qui est toujours rémunéré, ne s'est pas vu confier de nouvelles causes depuis le 9 février. L'enquête que fait sur lui le juge en chef portait au départ sur sa participation à l'achat et à la vente à Cuba de vieux autobus d'écoliers, en 1994.

Une autre raison de rouler en GOHIER

Venez voir qui dit vrai!

Prêts pour livraison immédiate



29 Regal Custom 4 PORTES

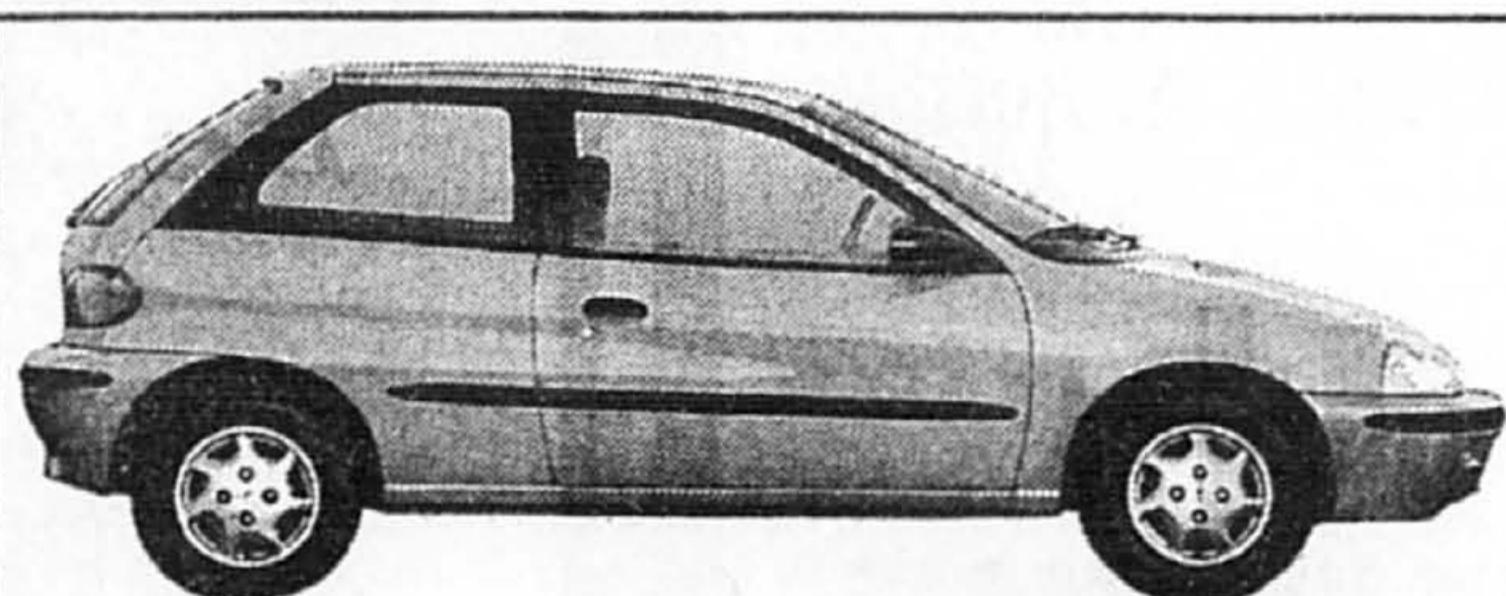
ÉLÉGANTE, VIVE ET SÉCURITAIRE

- Moteur V6
- Climatisation 2 zones
- Radiocassette AM/FM stéréo
- 2 sacs gonflables
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Poutrelles de protection latérales
- Suspension DynaRide

Un confort feutré à prix abordable

359\$ ou **21 995\$**
par mois

Diplômé(e)s: Rabais additionnel de 750 \$ valable pour tous les modèles neufs en stock.



FIREFLY 3 PORTES

Boîte manuelle 5 rapports
2 sacs gonflables
Poutrelles de protection latérales

169\$ par mois ou **9 995\$**

Offre de durée limitée applicable aux véhicules neufs 1995 en stock. Les véhicules peuvent différer légèrement des illustrations. Préparation incluse. Transport, taxes et immatriculation en sus. Les paiements mensuels sont basés sur un bail de 36 mois avec versement initial ou reprise équivalente de 3 052 \$ sur les Regal Custom et de 1 759 \$ sur les Firefly. Un dépôt remboursable est exigé. Tous les détails sont disponibles en salle d'exposition.

Centre agréé
GM DE VÉHICULES COMMERCIAUX

Rouler en **gohier** c'est l'bonheur!
Pontiac Buick GMC



3333, rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1Z 2E6 376-4220

Surfez le net en multimédia!



COMPAQ

Le Compaq Presario CDS 744 de table est meilleur que jamais!
• Processeur 486DX4/90 • Peut accepter le Pentium OverDrive • RAM de 8 Mo augmentable à 104 Mo • Disque dur de 535 Mo • CD-ROM quatre vitesses • Fax/modem 14.4 K bps • Son stéréo 16 bits • Garantie de 3 ans avec service sur place pour la première année • Soutien téléphonique sans frais du matériel, 7 jours sur 7, 24 heures par jour. Des tas de programmes étonnants! 2514246



AST COMPUTER

2 299⁰⁰

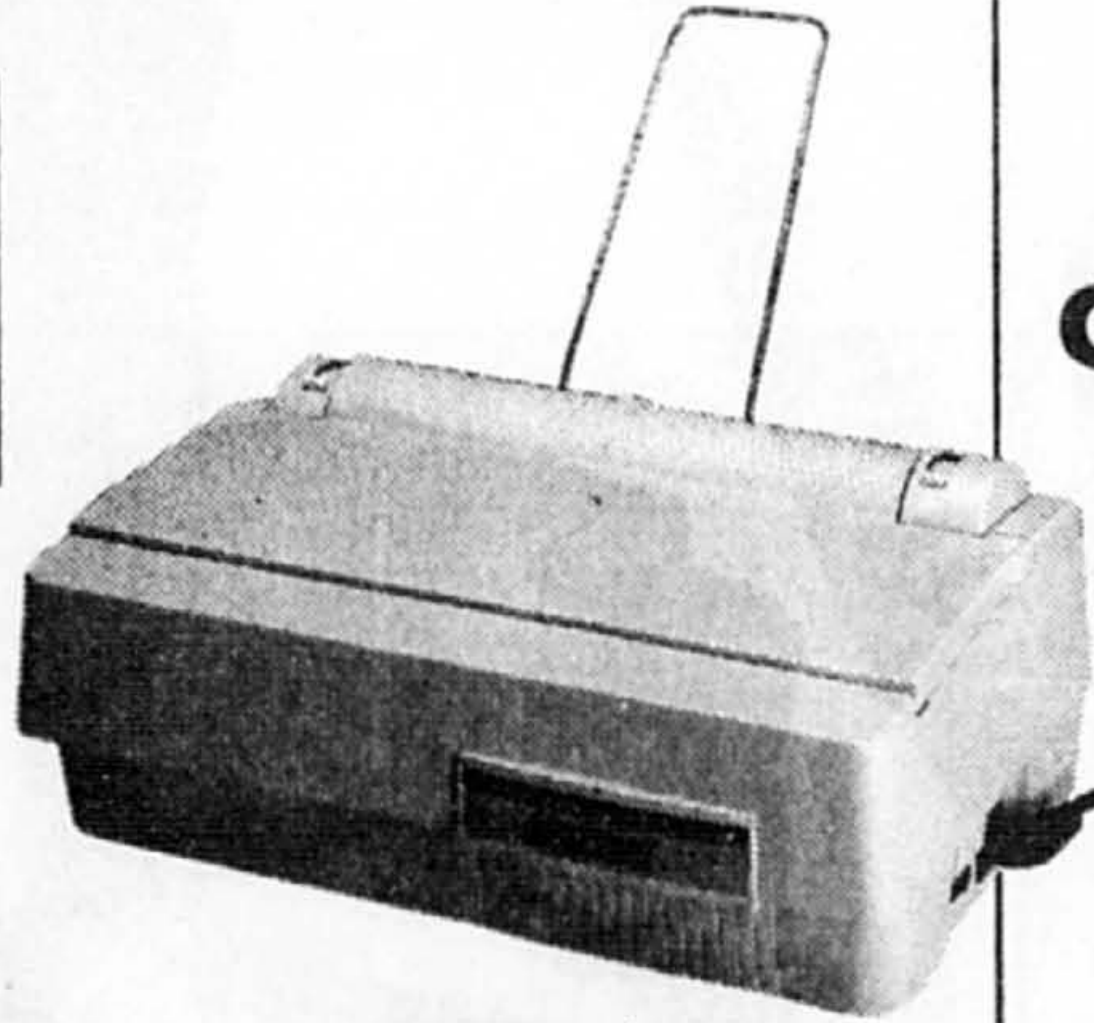
La puissance AST, superbe au foyer ou à la maison-bureau!
• Processeur 486DX2/66 • Prêt à l'Intel OverDrive • RAM de 8 Mo augmentable à 36 Mo • Disque dur de 540 Mo • CD-ROM deux vitesses • Carte de son 16 bits • Deux enceintes stéréo externes • AST Works, Microsoft Encarta, DOS, Windows et bien d'autres programmes divertissants • Garantie de 3 ans, service sur place pour la première année. 2514022

IBM Business Partner
Retailer



IBM 2 499⁰⁰

Découvrez la magie son et lumière sur votre propre PC multimédia.
L'IBM Aptiva - le summum en informatique!
• Puissant processeur 486DX2/66 • Disque dur de 538 Mo • Mémoire de 4 Mo augmentable à 64 Mo • Fax/modem • CD-ROM IDE deux vitesses • Carte Sound Blaster 16™ • Enceintes stéréo • Écran couleur IBM SVGA .28 • Garantie de 3 ans • Soutien 1-800 à vie • Programmes préinstallés et une superbe collection multimédia. 2514155



rabais \$150
199⁰⁰
349.95



UN CELLULAIRE POUR 1 c
Achetez un PC de cette annonce et vous pouvez acheter un nouveau cellulaire portatif Nokia (1718526 ou 1718550) pour seulement 1 c en effectuant la mise en service d'un nouveau numéro pour un minimum d'un an sur le réseau Cantel. Programmes d'utilisateur occasionnel non admissibles. Valable seulement à l'achat de l'ordinateur. Ne peut pas être combiné à une autre offre.

A) Cellulaire de main avec mémoire de 19 numéros et indicateurs de signal et piles. 1718526
B) Cellulaire transportable avec 100 positions alphanumériques, utilisation mains libres, commande de volume et réponse sur n'importe quelle touche. 1718550

RABAIS \$150. Imprimante couleur matricielle 24 broches avec alimenteuse de 50 feuilles. Impression de grande qualité. Qté limitée, aucune commande différée. 26-2917 Cour. 349.95. **solde 199.00**
Ruban 4 couleurs. 26-2826. **20.95**
RABAIS \$25. Alimenteuse à ergots. Qté limitée, aucune commande différée. 26-2918. Cour. 54.99. **solde 29.99**

RIEN A PAYER AVANT 90 JOURS

Radio Shack
Vous avez des questions. Nous avons les réponses.

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.

Expire le 30 juin 95

Le ministère sévèrement pris à partie aux états généraux sur l'éducation

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

Le recteur de l'Université Laval, Michel Gervais, et la doyenne de la Faculté des Sciences de l'éducation, Thérèse Laferrière, ont eu beau dénoncer, la veille, le « défaitisme et l'autoflagellation », il n'en reste pas moins que plusieurs personnes ont sévèrement pris à partie, hier, le système d'éducation et aussi le ministère lors des audiences des états généraux sur l'éducation.

Quant à la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), elle n'a pas blâmé qui que ce soit mais son président, M. Lucien Flamand, a néanmoins insisté sur la nécessité « de mettre à jour notre projet global d'éducation ». En d'autres termes, a précisé le président de la CECQ, tout doit être révisé, à partir de valeurs fondamentales comme la famille jusqu'à la fermeture des écoles à 15 heures.

Le corps enseignant du Centre de formation aux adultes Louis-Jolliet, à Québec, a sonné la charge en matinée en s'en prenant durement au système de l'éducation aux adultes en dénonçant « l'apathie du ministère et des commissions scolaires sur la problématique globale de l'adulte et de l'éducation des adultes ».

Il a également reproché au ministère de l'Éducation d'être « en panne philosophique, c'est-à-dire que les valeurs qu'il défend n'ont plus de fondement social ».

Ces enseignants affirment en « avoir ras-le-bol du vide : vide dans l'orientation, dans l'encadrement andragogique, d'analyse à court, moyen ou long terme ».

D'après eux, l'éducation aux adultes constitue une deuxième chance ou un lieu de formation sur mesure qui doit réaliser le potentiel des adultes qui se voient obligés de se recycler ou d'atteindre un niveau de formation de base nécessaire pour faire face aux impératifs sociaux.

Les porte-parole des enseignants aux adultes, Robert Nolet et Noureddine Mnasri, ont vivement déploré d'autres graves lacunes comme, selon eux, la quasi absence d'encadrement andragogique du ministère et de ses professionnels, l'implantation de nouveaux programmes dans des « conditions préhistoriques », etc.

Ce qu'ils réclament ce sont des perspectives à long terme et, à ce chapitre, les enseignants se réjouissent au moins de l'accroissement du nombre de cours obligatoires et d'un éventail plus large de cours à option.

Par ailleurs, l'Association des comités de parents de la région de Québec-Appalaches a apporté plusieurs points de vue en insistant sur une amélioration de l'enseignement de la langue française.

Déplorant le pauvre français de plusieurs jeunes, les parents ont dit qu'il faut que « la grammaire regagne ses lettres de noblesse » et qu'il importe que « l'enseignement de la langue maternelle ne soit pas une corvée mais un beau défi à relever ».

Réforme parachutée

Un autre mémoire a durement écorché le ministère de l'Éducation, celui présenté par Jacques Légaré, professeur d'économie et d'histoire et docteur en philosophie.

Au milieu de nombreuses critiques acerbes, il s'en est pris particulièrement aux réformes qui, non seulement sont parachutées du ministère (de l'Éducation), selon lui, mais n'ont subi aucun test de validation ou d'ajustement dans des unités plus petites.

M. Légaré a dénoncé avec force le caractère confessionnel « qui traîne encore » dans les écoles. D'après lui, « une confessionnalité n'est rien d'autre que des fonds publics versés à une multinationale religieuse qui ne représente que des intérêts privés et qui ne vise pas prioritairement le bien de l'enfant mais l'expansion de son organisation ».

Le docteur en philosophie a suggéré de redonner aux professeurs la plus grande liberté et la plus exigeante imputabilité.

Denyse Rochon n'est plus

Femme de cœur et d'esprit, Denyse Rochon s'intéressa tôt aux problèmes d'éducation avant de militer pendant de longues années pour la condition féminine.

Ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, elle a exercé des pressions auprès des gouvernements fédéral et québécois pour faire avancer des dossiers prioritaires, notamment l'égalité des droits, les répercussions des changements technologiques sur les travailleuses, les pensions et les garderies. Atteinte du cancer des os, elle est décédée à Montréal, le 8 juin dernier.

LA RÉGIE RÉGIONALE DE MONTRÉAL-CENTRE A OUTREPASSÉ SON MANDAT.



AU LIEU D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ, ELLE PROCÈDE AU DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU DE MONTRÉAL ET RÉDUIT L'ACCESSIBILITÉ DES CITOYENNES ET CITOYENS.

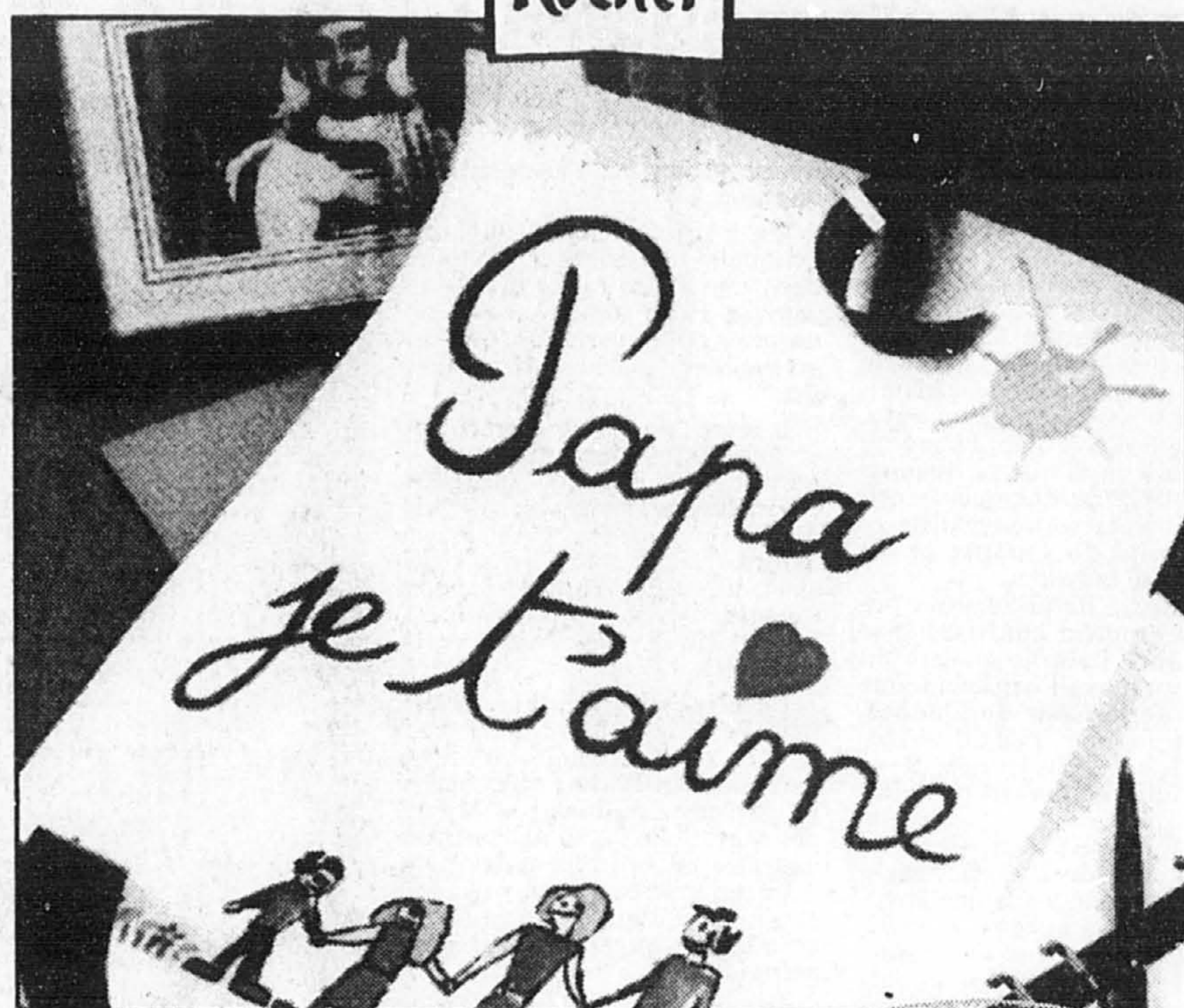


EXIGEONS UN VÉRITABLE DÉBAT PUBLIC!

Dimanche 18 juin

Yves Rocher

« Bonne Fête Papa ! »



Des idées-cadeaux à partir de :

5,95\$ Seulement

Offre valable jusqu'au 18 juin 1995 ou jusqu'à épuisement des stocks.

Yves Rocher

FRANCE

LA SCIENCE DE LA BEAUTÉ PAR LES PLANTES

Dimanche 18 juin « Bonne Fête Papa ! »

Offre réjouissante d'Estée Lauder en exclusivité à la Baie!

L'offre CÉLÉBRATIONS : ça n'arrive qu'une fois l'an, uniquement à la Baie!

Une offre beauté que vous ne voudrez pas rater! Une collection de luxe de vos produits favoris dans une trousse de voyage... prête à partir! À l'achat de tout produit Estée Lauder, vous pourrez profiter de cette offre pour seulement

25 \$

CÉLÉBRATIONS comprend une pratique trousse rouge remplie de vos produits favoris :

- un rouge à lèvres *All-Day* format courant
- le nouveau crayon à lèvres *Defining*
- le *Plus que mascara*, formule hydratante
- un fard à joues, de teinte naturelle
- une mousse nettoyante *Splash Away*
- un complexe protecteur *Advanced Night Repair*
- un complexe à triple action *Fruition*
- une brosse et un peigne de voyage

Produits de beauté, rayon 240.
Une offre par personne.
Tant qu'il y en aura.



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

Faites un voeu.



Succombez à la tentation. Le nouveau Sure Shot 60 Zoom est irrésistible. Sa conception aux lignes pures, sa compacité et son objectif zoom vous raviront à souhait.

Canon

Camtec Photographic

La Place

Lord Photo

DONNEZ-MOI DES AILES



SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

2300 ouest, boulevard René-Lévesque
Montréal (Québec) H3H 2R5
Tel.: (514) 937-6171

POLITIQUE

L'union des forces souverainistes : de la poudre aux yeux, clame Johnson

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le chef de l'Opposition Daniel Johnson a accusé le premier ministre Jacques Parizeau de tenter « de canadianiser son option » en évoquant une association avec le Canada une fois que le Québec sera devenu souverain.

Pour le leader libéral, l'entente signée par les chefs du Parti québécois, du Bloc québécois et de l'Action démocratique du Québec lundi, « c'est de la poudre aux yeux » du seul fait que le premier ministre est incapable, selon lui, de dire dans quels domaines le Conseil du partenariat sera en mesure de s'entendre.

L'entente parle de traités négociés dans des secteurs tels l'union douanière, la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, la politique monétaire, la mobilité de la main-d'oeuvre et la citoyenneté et précise que « les décisions du Conseil de partenariat devront être unanimes » ce qui implique que « chacun y aura un droit de veto ».

Et puisque M. Parizeau a déjà indiqué que le Québec ne peut pas prétendre à un droit de veto sur la question de la politique monétaire, M. Johnson y a vu un aveu que les termes de l'entente ne sont là que pour la durée du référendum et qu'une fois la souveraineté atteinte, rien n'empêchera le gouvernement

de s'en dissocier en tout ou en partie.

« Est-ce que le premier ministre, a demandé M. Johnson, pourrait nous dire sur lequel des sept autres domaines de juridiction du Conseil du partenariat le Québec détient un veto et, si ce n'est pas plus que sur la politique monétaire, ça va décider quoi, ce Conseil ? »

Pour M. Parizeau, ce qui fait défaut dans l'argumentation de son adversaire, c'est qu'il presume qu'il faudra absolument s'entendre sur tous les sujets, qu'il voit des droits de veto partout. Le Conseil de partenariat, a-t-il expliqué, négociera dans un champ et dans l'autre et « s'il ne se produit rien » tant pis.

Le premier ministre a noté

l'énervement de l'Opposition et des fédéralistes — « les amateurs du statu quo » — avant d'affirmer que du côté souverainiste l'offre d'association est sur la table et qu'il leur appartient de la prendre ou de la laisser.

« La proposition que nous leur faisons, a-t-il dit, elle est sur la table, elle est dans le texte de cette entente, et elle vient de trois partis politiques qui, tous les trois, ont comme objectif la réalisation de la souveraineté du Québec. »

M. Parizeau a soumis que le Conseil du partenariat devra décider des matières dans lesquelles une entente est possible, mais il ne veut pas prédire des résultats des pourparlers, si jamais il y en a.

Bouchard n'exclut plus de rester à Ottawa malgré un Non au référendum

Presse Canadienne
OTTAWA

Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a flirté hier avec l'idée que son parti puisse rester à Ottawa au lendemain d'une défaite référendaire.

« Ce que je déciderai personnellement sera en fonction d'un critère très important : est-ce que je pourrais encore servir la population du Québec à Ottawa ? Je me poserai d'abord cette question-là. Et ce n'est pas certain que les Québécois vont vouloir qu'on s'en aille. Je pense

qu'ils aiment ça nous voir ici, a-t-il répondu aux journalistes qui le pressaient de questions à sa sortie des Communions.

Par le passé, M. Bouchard a toujours refusé de spéculer sur son avenir, advenant un Non au référendum. Il laissait entendre qu'il préférerait retourner à la pratique du droit et que le sort du parti serait décidé par les députés.

En novembre, au conseil national de son parti, il avait été catégorique, parlant de la bataille référendaire comme de son dernier combat.

« On ne nous a pas envoyés à Ottawa pour que des députés fassent carrière. Ça ne doit jamais s'inscrire dans l'ordre des solutions permanentes. Le Bloc n'a de sens que s'il travaille dans le but de la souveraineté. Il ne faut jamais que le Bloc serve de palliatif à la souveraineté du Québec », avait-il dit à ses troupes réunies à Mont Sainte-Anne.

Hier, ce sont les journalistes qui ont amené M. Bouchard sur ce terrain. Comme il venait d'acquiescer une partie de la période des questions à interroger le premier ministre Chrétien sur d'éventuelles négociations au lendemain d'un Oui, la presse voulait savoir ce qui adviendrait dans le cas d'un Non.

Parizeau et Johnson évoquent le référendum

MARIO FONTAINE

Jacques Parizeau et Daniel Johnson ont tous deux évoqué le prochain référendum sur la souveraineté, hier soir, à l'occasion du Banquet national annuel de la Saint-Jean. Le premier pour dire qu'il espère être là l'an prochain, mais en tant que premier convive du banquet « de la nouvelle ère du Québec ». Le second pour rappeler qu'au-delà des événements que nous vivons, il convient de demeurer solidaires.

« Nous connaissons une campagne qui nous divisera ; préparons-nous de façon à ce qu'on puisse vivre ensemble dans la liberté, le respect et la sérénité au lendemain du scrutin », a déclaré M. Johnson à un demi-millier de convives réunis au Chalet de la montagne, sur le mont Royal.

Les racines irlandaises du chef libéral ne l'empêchent pas d'être québécois avant tout, avait-il expliqué plus tôt aux journalistes : « Je suis québécois. Carrement. Ça ne se demande même pas. On peut avoir le coeur québécois même en ayant les cheveux verts ! ».

Selon M. Johnson, il est important que la société québécoise reflète le fait que la majorité est francophone mais aussi qu'un million de Québécois ne le sont pas, qu'ils veulent fêter avec nous et être reconnus comme Québécois.

Prenant la parole en fin de soirée, le premier ministre Parizeau a dit quant à lui souhaiter que les célébrations de la Fête nationale de cette année marquent une étape décisive vers la souveraineté du Québec.

À cet égard, dit-il, l'entente tripartite entre le PQ, le Bloc québécois et l'Action démocratique est quelque chose « d'assez extraordinaire ».

« Mario Dumont a raison quand il dit que c'est le Québec qui sort gagnant de cette entente », a expliqué le chef du gouvernement.

Plusieurs personnalités participaient aux agapes d'hier, une formule lancée par le fondateur de la Société Saint-Jean Baptiste, Ludger Duvernay, en 1834.

Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, devait en être, mais il a été retenu à Ottawa par le vote sur le contrôle des armes. Le maire de Montréal, Pierre Bourque, était lui aussi absent.

ALCOOL DROGUE



DEPUIS 1978

PAVILLON GRAND ELAN

4171, RUE ROLLAND, C.P. 119 MONT-ROLLAND (QUÉBEC) J0R 1G0
IL Y A UN SEUL ET UNIQUE PAVILLON GRAND ELAN À MONT-ROLLAND

SI C'EST UN PROBLÈME DANS TA VIE, JE SUIS PRÊT À T'AIDER.
PAUL AQUIN
ET SON PERSONNEL
(514) 229-3426
TÉLÉCOPIEUR
229-7882

FRAGRANCES au masculin pour la fête des Pères

Le fête des Pères, dimanche 18 juin!



Escape For Men
Eau de toilette, 50 ml.

44 \$



Eternity For Men

Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. 61 \$



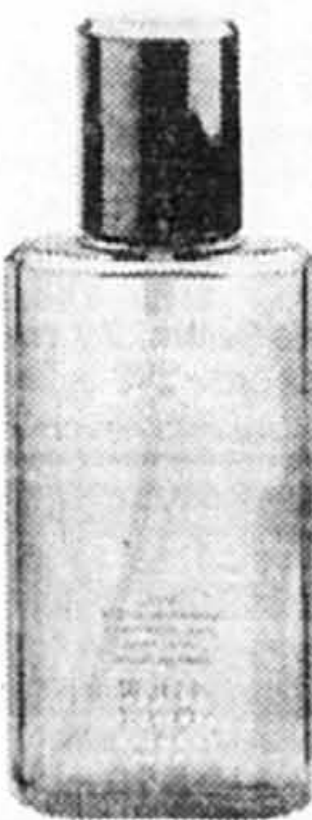
Polo Ralph Lauren

Eau de toilette en atomiseur, 59 ml. 42 \$



Polo Sport

Eau de toilette en atomiseur, 75 ml. 42 \$



Cool Water

Eau de toilette en atomiseur, 75 ml. 58 \$



Drakkar Noir

Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. 43 \$



Boss Elements

Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. 50 \$



Fahrenheit

Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. 40 \$



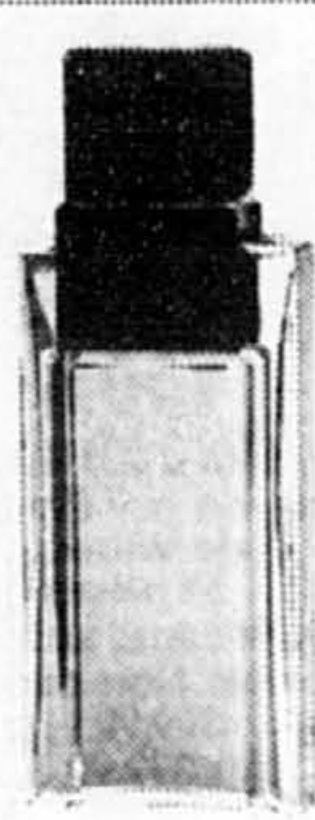
Joop

Eau de toilette en atomiseur, 75 ml. 58 \$



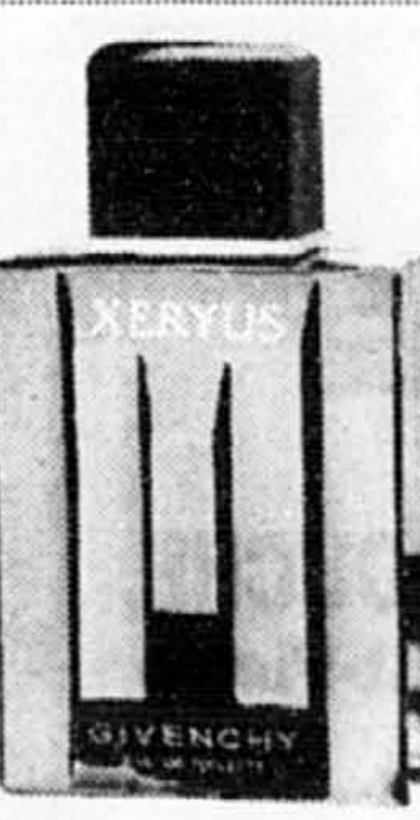
Obsession For Men

Eau de toilette en atomiseur, 125 ml. 60 \$



Sung Homme

Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. 60 \$



Xeryus

Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. 42 \$



la **Baie**

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

APPEL D'OFFRES

CONSTRUCTION Chantier n°1 : Casino de Hull À HULL

LOT n°44 (1-07400-01) : Parement métallique extérieure

LOT n° 45 (1-08900-01) : Mur-rideau, lanterneaux et fenestration

Garantie de soumission : cautionnement de 10 % de la valeur de la soumission pour le lot n°44 (1-07400-01) et le lot n°45 (1-08900-01).

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 15 juin 1995 à 15 h 00, par remise d'un montant non remboursable de 100\$ par lot, toutes taxes incluses, uniquement par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de Casiloc inc., filiale de Loto-Québec. (L'ARGENT COMPTANT NE SERA PAS ACCEPTÉ).

Les documents de soumission sont disponibles au bureau de Casiloc Inc. au 490, boul. St-Joseph, 3^e étage, Hull (Québec) J8Y 3Y7 Téléphone: (819) 773-3060 ou 1 (800) 749-1884. Prière de téléphoner avant d'effectuer la cueillette des documents.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission à l'ordre de Casiloc inc., filiale de Loto-Québec.

Casiloc inc. se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

Date et heure limites de réception des soumissions : le 29 juin 1995 à 15 h 00

J.-C. Champagne, ing., arch. Directeur de la construction



Filiale de Loto-Québec

POLITIQUE

Un conseiller fédéral reproche au CRTC de retarder l'essor de la télé par satellite

Presse Canadienne OTTAWA

Un conseiller de la politique du gouvernement fédéral en matière de télévision par satellite a reproché au CRTC de défer Ot-tawa et de retarder l'essor de cette nouvelle technologie.

Gordon Ritchie s'est fait demander hier s'il avait jamais pensé que l'organisme de réglementation déclarerait la proposition gouvernementale illégale et le menacerait de poursuites.

« Non, il ne nous est jamais

venu à l'idée qu'une agence (gouvernementale) gaspillerait autant d'argent pour contester une supposition aussi absurde », a déclaré M. Ritchie aux membres du comité du patrimoine des Communes.

Ce commentaire est le plus récent coup tiré dans une guerre de mots portant sur la façon de mettre en place la télévision par satellites, présentée comme une alternative au câble.

M. Ritchie dirigeait le comité de trois hommes qui a conseillé,

au début d'avril, au gouverne-ment fédéral de légiférer sur les règles qu'avaient déjà adoptées le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications cana-diennes au sujet de la télévision par satellite.

Les règles du CRTC n'avaient accepté qu'un joueur, le consor-tium Expressvu. Pour susciter la concurrence, le comité a recom-mandé de soumettre tous les de-mandeurs de licence à un nou-veau processus. Un conseil que le gouvernement a suivi, s'attirant des avertissements du prési-

dent du CRTC. Keith Spicer a affirmé que la politique du gou-vernement devrait être contestée devant les tribunaux car elle ou-trepasse les pouvoirs du CRTC.

« De la façon dont le CRTC a procédé, le téléspectateur cana-dien est le grand perdant », a commenté M. Ritchie après s'être adressé au comité.

Selon lui, l'agence empêche la concurrence sur le marché de la télévision par satellites et prive aussi les consommateurs de meilleurs services de leur câblo-distributeur.

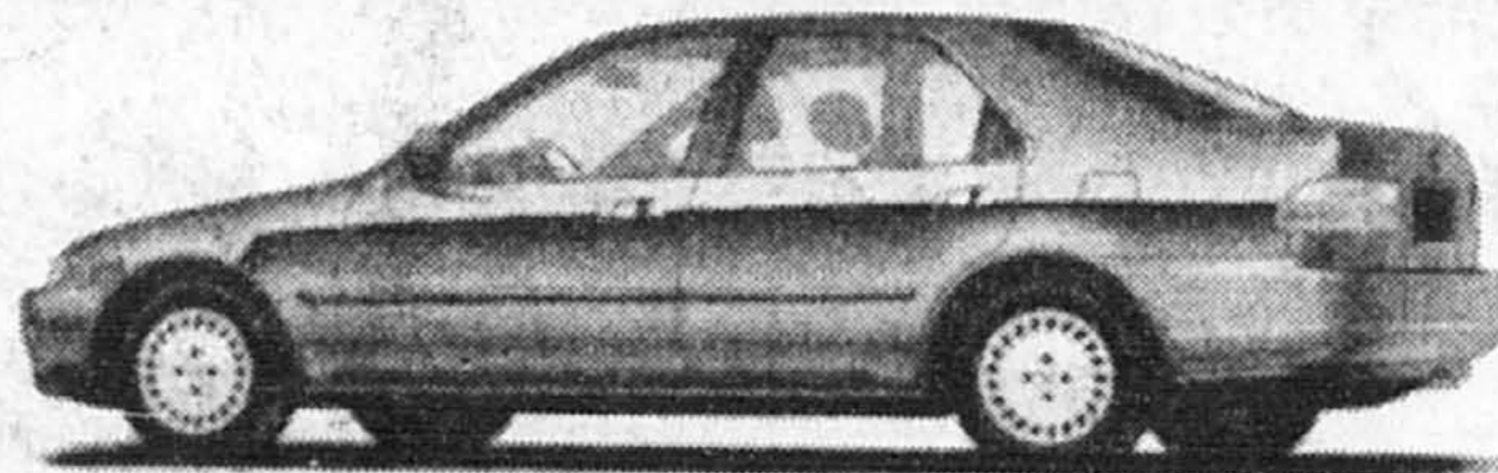
Du maquillage ?

Presse Canadienne OTTAWA

Une transfuge réputée du He-ritage Front, dont le témoignage a servi à incriminer plusieurs membres du groupe prônant la suprématie de la race blanche, estime que le rapport du comité de surveillance du SCRS concernant les activités d'infiltration du groupe n'est qu'une entrepri-se de « blanchiment et de ma-quillage ».

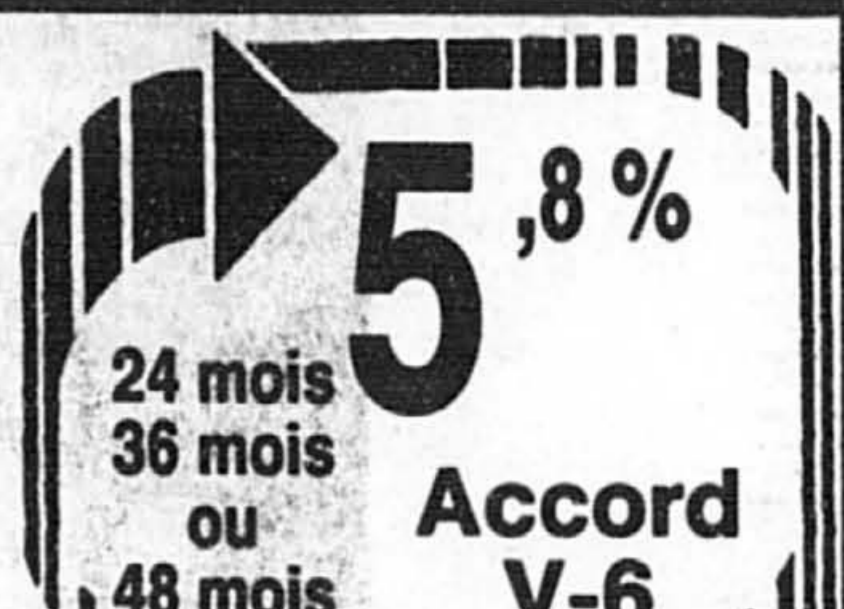
Elisse Hategan a expliqué hier devant le sous-comité des Com-munes sur la sécurité nationale que seule une enquête publique pourrait faire toute la lumière sur le rôle joué par Grant Bris-tow, un informateur connu du Service canadien du renseigne-ment de sécurité.

LIVRAISON IMMÉDIATE!!!



Civic Berline Édition spéciale

2 000 \$ d'équipement sans frais • incluant climatiseur • et boîte automatique. 248\$ par mois



* Bail 42 mois. Transport et préparation compris. Taxes en sus. Allocation 84 000 km. 2 000 \$ comptant ou reprise équivalente. Valeur de rachat garantie.

700, boul. Labelle, Blainville (aut. des Laurentides, sortie 25)

435-1122 / 875-1920

LA BAIE SOLDE À VOTRE GOÛT!

Meubles!

Durant 6 jours! Du 15 au 20 juin!

Dans certains magasins seulement.

Fauteuil pivotant et tabouret en cuir N° CW108 Liquidation

159\$ le duo Fauteuil inclinable à 2 positions Siège, dossier et appui-bras en cuir. N° 77 Liquidation

369\$ ch. Fauteuils berçants et inclinables Choix de 2 modèles manuels. Liquidation

377\$ ch. Soldes d'inventaire de fauteuils! Par exemple: Fauteuils en osier tressé Blanc, vert, écau ou bleu. Notre prix ord. 69,99 \$.

39\$ ch. 130 \$ de rabais! Notre meilleur prix! Fauteuil Italien à dossier ovale Notre prix ord. 299 \$.

169\$ ch. Au choix! Coussins de sol unis ou à motif tapisserie Liquidation

37\$ ch. En plusieurs autres modèles à des prix grandement réduits! Faites vite pour avoir le meilleur choix!

30% de rabais* Choix de canapés

De style classique, contemporain ou campagnard. *Sur nos prix ordinaires.

40 % à 50 % de rabais Canapés-lits en montre

Choix de modèles de style contemporain ou classique. Nos prix ord. 799 \$ à 1 099 \$.

479 \$ à 549 \$ ch. Dans certains magasins.

50 % de rabais Coin-repas

De style Shaker. Une table et 4 chaises. N° FA68070 Notre prix ord. 799 \$.

399 \$ ch. 50 % de rabais Chaises de jardin

Cayman en résine Notre prix ord. 15,99 \$.

7,99 \$ ch. Quantités limitées.

50 \$ à 100 \$ de rabais Choix d'articles Four Winds

79 \$ à 169 \$ ch.

40 % de rabais Durant 5 jours!

Ensemble de jardin Calypso de Tyesil, 14 pièces

Notre prix ord. 299 \$.

Notre prix ord. 179 \$ ch.

Sélection de jouets à prix amusant! Durant 4 jours! Du 15 au 18 juin

30% de rabais Jouets Power Ranger en stock

Figurines articulées, 13 cm, fusils et autres. Nos prix ord. 8,99 \$ à 79,99 \$.

8 \$ de rabais Nécessaires environnementaux

Notre prix ord. 9,99 \$.

7 \$ de rabais Nécessaires environnementaux

Notre prix ord. 9,99 \$.

8 \$ de rabais Livres Barney à couvertures rigides

Notre prix ord. 14,99 \$.

7 \$ de rabais Shaker Maker de Canada Games

Notre prix ord. 16,99 \$.

5 \$ de rabais Poupée Tatoodles

De Grand. Notre prix ord. 14,99 \$.

15 \$ de rabais Interphone pour bébé

De Playskool. Notre prix ord. 44,99 \$.

5 \$ de rabais Service à thé, 13 pièces

Notre prix ord. 9,99 \$.

4 \$ de rabais Poupée Robin, 29 cm, en tenue

Notre prix ord. 6,99 \$. Solde 2,99 \$ ch. Jouets, rayon 762.

Articles de sport!

Durant 4 jours! Du 15 au 18 juin

100 \$ de rabais Tente

Rugged Terrain® pour 5 personnes

Fanêtres avant et arrière et glissière. Notre prix ord. 299,99 \$.

4 \$ de rabais Ensemble de pluie Sportek®, 2 pièces

P.M.G. Notre prix ord. 12,99 \$.

10 \$ de rabais Sac de couchage Rugged Terrain® avec oreiller

Notre prix ord. 44,99 \$.

10 \$ de rabais Glaçière Coleman, 45 l

Trappe Kwik-Servic

Notre prix ord. 36,99 \$.

15 \$ de rabais Ensemble de golf Northwestem, 7 pièces

Bois surdimensionnés. Notre prix ord. 99,99 \$.

100 \$ de rabais Ens. de golf Prostaff de Wilson, 11 pièces

Bois en métal surdimensionnés. Notre prix ord. 399,99 \$.

20 \$ de rabais Charriot de golf Sportek®

Poignée réglable. Notre prix ord. 74,99 \$.

25 \$ de rabais Sac de golf Sportek®

Bandoulière cousinée. Notre prix ord. 69,99 \$.

5 \$ de rabais Gant de golf Sportek®

En doux cuir cabretta. Droitier ou gaucher. Notre prix ord. 14,99 \$.

40 % de rabais Patins sportek® à roues alignées pour jeune

Notre prix ord. 59,99 \$.

Vêtements de sport!

Durant 4 jours! Du 15 au 18 juin

25 % de rabais De Nike, choix de shorts

en nylon et de tee-shirts en coton

Nos prix ord. 19,99 \$ à 23,99 \$.

25 % de rabais Choix de tee-shirts

et de shorts Brooks

Notre prix ord. 15,99 \$.

25 % de rabais Shorts de bain Rugged Terrain® en nylon

En exclusivité. Notre prix ord. 15,99 \$. Solde 11,99 \$ ch.

Friandises et cadres!

Durant 3 jours! Du 15 au 17 juin

Mr. Freeze 110 X 20 ml

Ordinaire ou sans sucre. Notre prix ord. 3,99 \$.

30 % de rabais Friandises estivales

Bon Appétit et Ganong

Notre prix ord. 1,79 \$.

30 % de rabais Friandises d'été Keros ou supersacs Allans

Nos prix ord. 1,79 \$ à 1,99 \$.

50 % de rabais Cadres décor de la Baie

10 cm X 15 cm ou 13 cm X 18 cm. Nos prix ord. 9,99 \$.

AUBAINE AUBAINE BROSSEAU

60 MAISONS NEUVES BUNGALOW

SAMEDI 17 JUIN 10 h VOUS POUVEZ VISITER À MASCOUCHE directions: route 25, sortie 30, rue St-Pierre et suivez les flèches

39 900 \$

Jusqu'à épuisement des stocks. Terrains en sus

LES ENCHÈRES IMMOBILIÈRES BROSSEAU 45

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ LITEE 7007, rue Beaubien est, suite 203, Montréal, Québec H1M 3K7

Tél.: (514) 355-1909 — Fax: (514) 355-7785

ENCANTEUR, LIQUIDATEUR

la Baie

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

Compagnie de la Baie d'Hudson

Autres Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en pages D 11, E 6, E 7